



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9178^e séance

Mercredi 2 novembre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Agyeman	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M. Gallagher
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Michel Xavier Biang, Représentant permanent du Gabon, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Biang et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Grandi.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de m'accueillir, et je vous remercie, Monsieur le Président, de l'attachement de votre pays à la protection et à l'inclusion des réfugiés ainsi qu'à la recherche de solutions à cet égard. Le Ghana est en effet un exemple à suivre. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter plein succès durant votre présidence ce mois.

Considérons un moment les nombreux problèmes mondiaux, dont les membres sont parfaitement informés – les conflits qui se multiplient, l'urgence climatique, les pandémies et les crises énergétique et alimentaire – du point de vue des plus de 103 millions de réfugiés et de personnes déplacées, qui font partie des populations les plus touchées par tous ces problèmes. Je suis certain que les membres se rendront compte de l'urgence absolue que la communauté internationale coopère afin d'inverser la trajectoire actuelle et de trouver des solutions. Malheureusement, vu sous cet angle, ils pourront constater également que la communauté internationale est en échec à cet égard.

Je voudrais partager quelques réflexions dans ce contexte.

L'invasion russe de l'Ukraine a provoqué le déplacement de population le plus rapide et le plus important observé depuis des décennies. Quelque 14 millions de personnes ont été forcées de fuir leur foyer depuis le 24 février. Les Ukrainiens s'apprêtent à affronter un des hivers les plus rigoureux au monde, dans des conditions extrêmement difficiles. Les organisations humanitaires ont considérablement intensifié leurs opérations, mais il reste beaucoup à faire, à commencer par mettre fin à cette guerre insensée. Hélas, c'est tout le contraire qui se passe. Et les destructions causées par les frappes contre des infrastructures civiles, qui se produisent en ce moment même, sont en train de donner rapidement l'impression que l'action humanitaire n'est qu'une goutte d'eau dans un océan de besoins.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) concentre de plus en plus ses efforts sur l'aide aux personnes déplacées en Ukraine, sous la direction compétente du Gouvernement. Pour ce qui est des pays voisins, la République de Moldova doit continuer de faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu de sa vulnérabilité. Parallèlement, l'Union européenne a mis en place, de manière ouverte, une action bien gérée et surtout conjointe en faveur des réfugiés, contredisant les fréquentes déclarations de certains politiciens qui affirment que l'Europe est pleine, qu'une réinstallation est impossible et que l'opinion publique n'est pas favorable aux réfugiés. En outre, étant donné la probabilité que la situation militaire se prolonge, nous maintenons un niveau élevé de préparation dans la perspective de nouveaux déplacements de population, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, tout en envisageant différents scénarios possibles et en tenant compte de la portée et des limites de l'aide humanitaire.

Je n'ai cependant pas besoin de rappeler au Conseil que l'Ukraine n'est pas le seul pays où un conflit a forcé des gens à quitter leur foyer. Rien que ces 12 derniers mois, le HCR a répondu à 37 situations d'urgence dans le monde. Pourtant, ces autres crises ne suscitent pas la même attention, la même indignation, la même générosité en termes de ressources ni la même mobilisation de la communauté internationale.

Le HCR s'efforce d'être présent partout où il y a des déplacements forcés. Nous sommes aux côtés des Éthiopiens, dont plus de 850 000 ont été déplacés durant la première moitié de cette année. La récente recrudescence du conflit a des effets encore plus dévastateurs sur les civils. J'invite le Conseil à s'unir pour plaider en faveur d'une issue positive des pourparlers en cours en

Afrique du Sud, car un échec serait à coup sûr synonyme de plus de morts, de plus de destructions et de plus de déplacements, et il restreindrait davantage notre capacité déjà limitée de venir en aide aux personnes dans le besoin dans le Tigré et d'autres régions.

Nous sommes présents au Myanmar, où l'on estime à 500 000 le nombre de personnes qui ont été déplacées au cours des six premiers mois de l'année, où l'accès humanitaire reste un énorme défi et où, je dois le rappeler, la création des conditions propices au retour de près d'un million de réfugiés rohingya au Bangladesh, où les options à leur disposition sont limitées, reste une possibilité très lointaine.

Nous sommes présents en République démocratique du Congo, où les attaques violentes, notamment les ignobles violences sexuelles contre les femmes qui nous sont rapportées, ont ajouté plus de 200 000 personnes aux 5,5 millions de personnes déjà déplacées dans le pays. Dimanche, le Secrétaire général s'est déclaré profondément préoccupé par la recrudescence des hostilités entre l'armée congolaise et le Mouvement du 23 mars. Il y a 25 ans, j'ai travaillé comme fonctionnaire hors siège en République démocratique du Congo. Il est difficile de croire que les horreurs dont j'ai été témoin à l'époque se répètent aujourd'hui, les déplacements étant une fois de plus à la fois une conséquence du conflit et un facteur venant compliquer les tensions locales et internationales. Nous pouvons certainement faire mieux pour tenter d'apporter la paix à cette région tourmentée.

En plus de ne plus faire la une des médias, ces crises, et bien d'autres encore, y compris les innombrables situations prolongées comme celles des réfugiés afghans et syriens, et certains flux de population multiples et complexes dans les Amériques, ne sont pas réglées du fait de l'inaction mondiale. Et les déplacements deviennent de plus en plus complexes. De nouveaux facteurs contraignent les populations à fuir et s'ajoutent aux facteurs traditionnels de déplacement, en particulier l'urgence climatique.

Je suis conscient que le lien entre le climat et la sécurité donne lieu à de nombreuses discussions. De mon point de vue, je tiens simplement à souligner quelques points pratiques montrant le point de rencontre entre les changements climatiques et les déplacements, qui, très souvent, sont également clairement liés au conflit.

Nous savons que les changements climatiques dévastent les ressources qui font vivre les communautés depuis des générations. Cela crée des tensions, souvent d'ordre intercommunautaire, surtout dans des contextes déjà fragiles où les gouvernements n'ont pas les moyens, ou ni même le contrôle du territoire, pour appuyer les

stratégies et programmes d'adaptation et de résilience. Je crains que si nous ne consacrons pas une attention accrue et un financement beaucoup plus important à la prévention, à l'adaptation et à l'appui au développement et à la gouvernance, les tensions, le mécontentement et les rivalités ne s'accroissent et ne déclenchent des conflits plus vastes, avec des conséquences funestes, notamment des déplacements.

Et y a-t-il un exemple plus frappant de ce que nous appelons les pertes et préjudices que d'être déplacé et dépossédé de sa maison ?

La semaine dernière, en Somalie, j'ai rencontré des hommes, des femmes et des enfants émaciés, qui avaient marché pendant des jours pour obtenir de l'aide. Des mères dont les enfants sont morts en chemin. Des personnes qui avaient survécu au conflit pour ensuite voir leurs derniers mécanismes d'adaptation, à savoir leurs cultures et leur bétail, disparaître sous leurs yeux. Là comme ailleurs, le conflit constitue également un obstacle à la fourniture de l'aide, car l'insécurité et les combats empêchent souvent les travailleurs humanitaires de venir en aide aux personnes sur leur lieu d'origine. Les personnes concernées sont donc obligées de se déplacer, parfois alors qu'elles sont trop faibles pour faire le trajet. Et parfois, elles doivent aussi traverser les frontières.

J'ai rencontré des réfugiés somaliens contraints de rejoindre des zones déjà touchées par la sécheresse au Kenya, pays qui, malgré les difficultés auxquelles il est confronté, offre une hospitalité extraordinaire aux réfugiés depuis des générations. Comme j'en ai discuté avec le Président Ruto la semaine dernière, le Kenya est en train d'opérer un changement historique, en cessant de placer les réfugiés dans des camps pour les intégrer dans la société, une transition qui, je l'espère, sera vigoureusement appuyée par tous.

La convergence des changements climatiques et des conflits crée des situations de déplacement de très longue durée. Par conséquent, l'inclusion et, dans la mesure du possible, l'intégration, tant dans les contextes de réfugiés que dans les situations de déplacement interne, sont d'importantes mesures de consolidation de la paix, qui doivent être davantage reconnues et appuyées par la communauté internationale.

De nombreuses zones de tension sont touchées par cette spirale. Je suis extrêmement préoccupé par la situation dans tout le Sahel, par exemple, où la convergence des changements climatiques, de la pauvreté et de la faiblesse de la gouvernance avec l'action des groupes armés, et la réaction souvent brutale des gouvernements, a déjà

déplacé 3 millions de personnes, y compris, et de plus en plus, vers des États côtiers comme le vôtre, Monsieur le Président, ainsi que vers l'Afrique du Nord et l'Europe.

Il est donc évident que la riposte aux changements climatiques doit tenir compte à la fois de leur lien avec les conflits et des déplacements qu'ils provoquent, des dimensions sur lesquelles, je l'espère, les prochaines vingt-septième et vingt-huitième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se concentreront davantage que par le passé.

De notre côté, nous renforçons notre appui juridique aux États, consolidons notre réponse opérationnelle pour les personnes déplacées par les changements climatiques et les conflits, comme dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et au Mozambique, redoublons d'efforts pour réduire les dégâts causés à l'environnement par les déplacements massifs, comme au Niger et au Bangladesh, et utilisons l'intelligence artificielle et l'analyse prédictive pour au moins tenter de nous préparer à des déplacements de cette nature.

Mais il est évident que cela ne suffit pas. J'ai mis l'accent sur l'urgence climatique et ses liens avec les conflits et les déplacements pour faire comprendre l'énorme complexité des crises des réfugiés aujourd'hui. Je crains parfois que l'on ne perde de vue cette complexité dans le débat souvent simpliste sur les déplacements de population. Par conséquent, je voudrais conclure mes observations en appelant l'attention du Conseil sur quatre aspects.

Premièrement, nous avons besoin de davantage de ressources. L'aide humanitaire est soumise à une pression énorme. Malgré un niveau record de revenus, dont 1 milliard de dollars provenant de donateurs privés, le HCR est confronté cette année à un important déficit de financement pour certaines de ses opérations essentielles. L'aide alimentaire aux réfugiés en est un bon exemple ; elle a été réduite dans de nombreuses opérations par manque de financement, malgré l'aide des États-Unis et d'autres États ici présents, à l'heure où l'insécurité alimentaire augmente, notamment en raison de la guerre en Ukraine. D'où l'importance capitale de la poursuite de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Mais il s'agit aussi de préserver la coopération pour le développement en tant qu'outil essentiel pour rendre les communautés résilientes et les immuniser contre les chocs des crises cycliques, en mettant fin à la terrible spirale des catastrophes, des conflits et des déplacements.

Deuxièmement, il faut sérieusement renforcer la consolidation de la paix, par exemple, en renforçant, bien mieux qu'on ne le fait habituellement, les capacités

de la police, de l'appareil judiciaire, de l'administration locale et l'état de droit de manière générale dans les pays fragiles. Au HCR, nous sommes bien placés pour avoir une vue d'ensemble de la question, car la consolidation de la paix est essentielle pour régler la question des déplacements, en permettant aux réfugiés de rentrer chez eux, par exemple, et bien sûr, du point de vue du Conseil, pour prévenir la répétition des conflits. Toutefois, la consolidation de la paix échouera si les acteurs du développement ne prennent pas plus de risques et ne s'investissent pas résolument, même lorsque les conditions restent fragiles ; le Burundi en est un bon exemple.

Troisièmement, l'action humanitaire doit être mieux protégée, à différents niveaux. L'un d'eux est la sécurité pure et simple. Les menaces contre les travailleurs humanitaires se multiplient, avec des conséquences mortelles, comme nous l'avons vu ces derniers jours en Éthiopie. Les parties à un conflit doivent protéger nos activités et permettre l'accès aux personnes dans le besoin. En outre, chacun doit faire respecter le droit international humanitaire et contribuer à préserver le caractère civil des lieux d'accueil des réfugiés, ce qui est de plus en plus difficile dans de nombreuses régions du monde. Les éléments armés doivent être séparés des réfugiés et des personnes déplacées, et ceux qui ont besoin de protection ne doivent pas être confondus avec les combattants.

Un autre élément à prendre en considération afin de préserver l'action humanitaire est que, selon le Comité international de la Croix-Rouge, jusqu'à 80 millions de personnes vivent dans des zones sous le contrôle d'acteurs non étatiques. Il s'agit souvent de personnes vulnérables ou déplacées. Beaucoup sont prises au piège de conflits à caractère très politique. D'autres vivent dans des pays soumis à des sanctions. Mais quel que soit le degré de polarisation du contexte, les travailleurs humanitaires doivent pouvoir intervenir partout où des vies doivent être sauvées. Cela nécessite parfois des échanges difficiles avec ceux qui contrôlent le territoire. Je soulève cette question car nous sommes souvent obligés de négocier, au cas par cas, ce qu'on appelle des dérogations humanitaires. Je me félicite donc des efforts actuellement déployés par le Conseil de sécurité pour améliorer la prévisibilité dans ce domaine.

Enfin quatrièmement, cela va sans dire, mais je tiens à rappeler que nous avons besoin que la communauté internationale, à commencer par les membres du Conseil de sécurité, surmonte ses divisions et ses désaccords, au moins lorsqu'elle examine les questions humanitaires et, si possible, lorsqu'elle s'attaque, ou qu'elle s'efforce de

s'attaquer aux causes profondes des déplacements de populations à travers le monde. En effet, ce que j'ai vu en Somalie la semaine dernière était une condamnation de nous tous et d'un monde d'inégalités, où face à des souffrances inouïes, les niveaux d'attention et de ressources sont scandaleusement faibles. C'était une condamnation d'un monde où ceux qui ont le moins contribué aux problèmes mondiaux souffrent le plus de leurs conséquences, et d'un monde où les clivages dramatiques dont nous sommes témoins chaque jour dans les débats du Conseil de sécurité nous conduisent tous au bord du gouffre.

Les souffrances, les pertes et le désespoir de 103 millions de personnes déracinées et de bien d'autres encore, dont mes collègues et moi-même sommes témoins chaque jour, ne sont pas le fruit de l'imagination d'un travailleur humanitaire idéaliste. Ils sont très réels. Faites en sorte qu'ils deviennent un appel à l'action humble, mais convaincant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour l'accession du Ghana à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Vous pouvez compter sur notre appui. Je remercie également M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé de ce matin.

L'augmentation continue du nombre de réfugiés dans le monde en raison des conflits armés prolongés, des crises économiques et des effets des changements climatiques est très préoccupante. Nous notons que 83 % des réfugiés dans le monde sont accueillis par des pays en développement, et que les pays les moins avancés offrent l'asile à 7 millions de personnes, soit 27 % du nombre total de réfugiés.

Les conflits prolongés, la crise climatique, les inégalités mondiales et un environnement commercial et d'investissement qui n'est pas favorable au développement entraînent une augmentation des migrations. Les pays en développement, qui ont du mal à faire face aux multiples crises en cours, assument la plus grande responsabilité dans l'accueil des migrants et des réfugiés.

D'après notre expérience au Kenya, accueillir un grand nombre de réfugiés pendant plus de trois décennies dans des contextes socioéconomiques et écologiques

fragiles entraîne des défis considérables, notamment de lourdes contraintes sur l'environnement et des conflits entre les réfugiés et les communautés d'accueil pour des ressources qui s'amenuisent. En outre, des groupes terroristes opportunistes utilisent les camps de réfugiés comme des lieux de recrutement et de radicalisation, et comme bases pour leurs opérations.

Lors de la récente visite de cinq jours du Haut-Commissaire Grandi dans la région, qu'il vient de mentionner, il a pu constater personnellement la situation des réfugiés au Kenya et celle des personnes déplacées en Somalie. Au Kenya, il a visité les camps de Kakuma et de Dadaab, qui ont accueilli 20 000 réfugiés rien que cette année. Il a pu constater les conséquences de la pire sécheresse depuis 40 ans dans la Corne de l'Afrique sur les réfugiés et les communautés d'accueil au Kenya. En Somalie, il a vu comment cette sécheresse dévastatrice a entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes et a aggravé une situation humanitaire déjà catastrophique.

Le Kenya continuera d'honorer ses obligations en matière d'accueil et de protection des réfugiés, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Face à la crise des réfugiés dans notre région et dans le monde, nous continuerons, aux côtés d'autres États Membres, à plaider en faveur d'un partage continu de la charge et des responsabilités, conformément au pacte mondial sur les réfugiés. Nous voudrions souligner quatre points à cet égard.

Premièrement, la communauté internationale n'a jamais répondu de manière adéquate aux appels lancés par les pays en développement et par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour financer les activités d'assistance aux réfugiés. Le monde ne doit pas se détourner des réfugiés et des personnes déplacées, qui subissent les pires effets du réchauffement de la planète dans la Corne de l'Afrique et ailleurs alors qu'ils en sont les moins responsables. Nous demandons un financement suffisant pour permettre au HCR et aux autres organismes humanitaires sur le terrain de fournir une aide vitale aux personnes qui en ont besoin.

Deuxièmement, en plus du financement, les pays les plus riches, dont les économies reposent sur un taux d'emploi élevé, peuvent faire beaucoup plus en matière de réinstallation des réfugiés. Le financement n'est qu'un pilier de la responsabilité. L'accueil est l'autre pilier. Outre l'appui financier apporté au HCR, les pays riches doivent donc proposer des possibilités de réinstallation aux réfugiés.

Troisièmement, le Kenya a déjà exprimé sa profonde inquiétude face à la tendance préoccupante constatée ces dernières années, alors que des personnes d'ascendance africaine qui se rendent en Europe via la Méditerranée subissent des violations extrêmes de leurs droits humains, des milliers d'entre elles perdant même la vie. En outre, cette année, nous avons assisté à un afflux de réfugiés en provenance de l'Ukraine en raison de la guerre. Nous avons reçu des informations crédibles et extrêmement préoccupantes faisant état du traitement discriminatoire et raciste auquel ont été soumis des réfugiés d'origine africaine fuyant l'Ukraine pour chercher refuge en Europe. Nous remercions les organismes et les personnes de bonne volonté qui sont venus à leur secours. Nous recommandons vivement à tous les États, conscients de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et des conventions relatives aux réfugiés, de s'employer systématiquement à éliminer la discrimination raciale et l'ethnocentrisme de leurs systèmes de contrôle des réfugiés et des migrations.

Quatrièmement, le moyen le plus efficace et le plus pérenne de régler le problème des réfugiés est de s'attaquer à ses causes profondes, notamment les changements climatiques et les déplacements forcés, qui entraînent des migrations incontrôlées et la traite des personnes. Sans une détermination à investir dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ces tendances ne feront que s'aggraver. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sera une occasion de nous engager sur la bonne voie en faisant en sorte que les pays développés s'acquittent des engagements qu'ils ont pris et s'abstiennent de bloquer la voie du développement des pays du Sud en pensant à tort qu'il s'agit d'une solution aux changements climatiques.

Pour terminer, je réaffirme que la communauté internationale doit impérativement soutenir les réfugiés, les pays d'accueil, les pays d'origine et toutes les autres parties prenantes pour assurer la protection des réfugiés, la fourniture d'une assistance et, à terme, le retour des réfugiés dans leurs pays d'origine. Le Kenya continuera de travailler en étroite collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à cet égard.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Gabon de sa présidence remarquable le mois dernier. Je croyais qu'il avait battu un record, mais il semble que ce ne soit pas le cas. Cela avait cependant tout l'air d'un record, et nous sommes très reconnaissants de l'esprit d'inclusion que le Gabon a apporté au Conseil de

sécurité. Nous savons que le programme de travail a été chargé, mais il a su relever le défi.

Je tiens également à saluer la présidence du Ghana pour ce mois, laquelle débute aujourd'hui par un sujet important.

Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Grandi, de son exposé. J'apprécie à sa juste valeur le fait qu'il mette l'accent sur la crise croissante des réfugiés et les besoins qu'il nous a exposés aujourd'hui.

À cet égard, les États-Unis et l'Irlande espèrent que les membres du Conseil appuieront une proposition que nous avons soumise en vue de créer des exemptions humanitaires uniformes pour les acteurs soumis à des régimes de sanctions, afin que des entités telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) puissent en bénéficier. Pour les États-Unis, l'appui apporté aux interventions humanitaires du HCR et de ses partenaires est inébranlable. Les États-Unis continuent d'être fièrement le premier donateur mondial du HCR, et nous appelons les autres États Membres à accroître leur contribution en fournissant davantage de fonds au HCR en cette période de grands besoins. Nous appelons en particulier les pays qui ont l'habitude de provoquer des crises de réfugiés à faire davantage. Si un pays est responsable, il doit en payer le prix.

En ce moment, le HCR a vraiment besoin de notre aide. Les membres ont entendu l'appel lancé par le Haut-Commissaire. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées de force a augmenté de façon spectaculaire cette année, passant de 90 millions à plus de 103 millions. Je répète, 103 millions.

La raison principale est bien sûr la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. La Russie a chassé plus de 14 millions de personnes de leur foyer, comme nous l'a dit le Haut-Commissaire ce matin. Cela a exacerbé la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Si l'on ajoute à cela les conflits en cours et les phénomènes climatiques sans précédent, il n'est pas étonnant que les agriculteurs et les familles fuient leurs terres et leurs maisons. La Russie se sert de l'hiver comme d'une arme. Ses attaques contre les infrastructures énergétiques ukrainiennes mettront la vie du peuple ukrainien en danger, surtout pendant les mois froids de l'hiver.

Les États-Unis veillent à ce que leurs partenaires humanitaires disposent de ressources suffisantes pour aider le Gouvernement dans sa préparation aux conditions hivernales. Nous félicitons nos alliés et

partenaires européens qui ont généreusement accueilli environ 7 millions de citoyens ukrainiens déplacés et d'autres personnes fuyant l'agression russe. Cependant, je tiens également à féliciter le Kenya. Nous avons vu l'engagement à long terme que le Kenya a pris pour accueillir les réfugiés. Je pense que le nombre est proche de, voire supérieur à, 500 000 réfugiés actuellement au Kenya. J'ai commencé à travailler sur les problèmes des réfugiés au Kenya en tant que coordonnatrice de l'action en faveur des réfugiés en 1994, et beaucoup de ces réfugiés sont encore au Kenya aujourd'hui. C'est pourquoi je remercie une fois de plus le Kenya d'accueillir si généreusement des réfugiés.

En ce qui concerne l'Ukraine, nous apportons notre soutien aux Ukrainiens dans le pays et à l'étranger. En avril, nous avons lancé *Uniting for Ukraine*, un processus permettant aux Ukrainiens et à leurs proches de demander une libération conditionnelle pour raisons humanitaires aux États-Unis. Grâce à ce programme et à d'autres voies légales, les États-Unis ont donné refuge à plus de 190 000 Ukrainiens.

Il y a quelques mois, j'ai eu le privilège de m'entretenir avec certains d'entre eux à Chicago. J'ai rencontré une femme et son fils adolescent qui avaient fui Khar-kiv. Ils ont raconté avec force détails comment ils se cachaient dans le sous-sol de leur appartement pendant les bombardements, comment ils luttait pour trouver de la nourriture et comment ils craignaient pour la vie de leurs proches et de leurs voisins. Mais ils m'ont aussi dit que, depuis leur arrivée aux États-Unis, ils avaient retrouvé espoir. Ils ont été accueillis chaleureusement dans leur nouvelle communauté, et ils sont reconnaissants à tous les amis, contacts et organisations qui les ont aidés à s'installer et à commencer à guérir.

Dans le monde entier, les réfugiés méritent le même amour, la même attention, les mêmes soins et le même soutien. En Somalie, une sécheresse sans précédent a déplacé près d'un million de personnes cette année. La famine risque d'éclater à moins que la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, n'intervienne. Les États-Unis ont agi rapidement pour faire face à cette crise, en fournissant cette année plus de 850 millions de dollars d'aide à la Somalie dans le cadre de leurs efforts pour lutter contre la sécheresse dans la Corne de l'Afrique. Nous prions les autres donateurs d'augmenter eux-aussi leurs contributions.

Les organismes humanitaires des Nations Unies doivent agir dès maintenant et intensifier leur action. Nous ne voulons pas avoir de regrets par rapport à la

situation. Les communautés touchées par la sécheresse et les conflits en Éthiopie et au Kenya sont aussi confrontées à une insécurité alimentaire catastrophique et à des choix impossibles pour faire face à la pénurie. Les parents meurent de faim pour que leurs enfants puissent manger. En août, on estimait à 5 millions le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë, dont plus de 1,4 million de malnutrition sévère, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie.

La récente reprise de la violence dans le nord de l'Éthiopie a exacerbé l'une des pires crises humanitaires au monde. Les acteurs humanitaires ont dû se retirer et suspendre leurs opérations et ont signalé une grave pénurie d'argent, de carburant et de produits de première nécessité pour les plus de 9 millions d'Éthiopiens dans le besoin. Les stocks d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi sont complètement épuisés, laissant les enfants les plus vulnérables souffrant de la forme de malnutrition la plus aiguë sans cette bouée de sauvetage essentielle. Les États-Unis ont fourni plus de 688 millions de dollars pour appuyer les interventions humanitaires dans le nord de l'Éthiopie au cours du dernier exercice budgétaire. Les besoins sont toutefois extrêmes et ne cessent de croître.

Face à la situation désespérée du peuple syrien, nous sommes reconnaissants à la Turquie, au Liban, à la Jordanie, à l'Iraq et à l'Égypte de continuer d'offrir un refuge sûr à près de 6 millions de réfugiés syriens. Nous jugeons alarmantes les informations crédibles selon lesquelles les réfugiés qui retournent en Syrie font l'objet de torture, de détention arbitraire et de disparition forcée. La vérité est que les conditions en Syrie ne sont pas sûres pour un retour à grande échelle des réfugiés.

Nous exhortons la communauté internationale à se joindre à nous pour continuer d'appuyer les Syriens et les communautés qui les accueillent. Nous exhortons en outre le Conseil à mettre la politique de côté, comme nous l'a dit le Haut-Commissaire, et à faire ce qu'il faut en prorogeant le mandat du mécanisme transfrontière des Nations Unies en janvier, lorsqu'il arrivera à expiration. Les besoins humanitaires en Syrie sont aujourd'hui plus importants que jamais. L'ONU et ses partenaires ne peuvent répondre à ces besoins sans un accès transfrontière continu.

Les réfugiés et les migrants vénézuéliens ont eux aussi besoin de notre soutien constant. Près de 6 millions de Vénézuéliens ont fui vers plus d'une dizaine de pays de la région. La Colombie, qui accueille actuellement plus de 2,4 millions de réfugiés et de migrants vénézuéliens,

a approuvé plus de 1,6 million de demandes de statut de protection provisoire. Nous félicitons la Colombie et les autres pays de la région d'avoir apporté leur pierre à l'édifice. Pour notre part, nous avons fourni près de 2,7 milliards de dollars d'aide pour la crise régionale vénézuélienne au cours des cinq dernières années, et nous continuerons de prendre cette question au sérieux.

Bien que chacune de ces situations dans le monde soit unique, elles ont des thèmes communs. La faim, les conflits et le climat déplacent des personnes déjà vulnérables. À cet égard, nous nous félicitons de la nouvelle initiative ambitieuse lancée par le HCR pour améliorer l'application du principe de responsabilité à l'égard des personnes et des communautés touchées par la crise. Le HCR insiste à juste titre sur la nécessité de mettre à l'échelle les approches innovantes et réussies en matière d'application du principe de responsabilité, en particulier les nouveaux outils numériques permettant d'améliorer le retour d'information émanant des communautés. Les États-Unis attendent avec intérêt de voir cette initiative porter ses fruits et d'en savoir plus sur la manière dont les États peuvent l'appuyer.

Dans l'intervalle, nous sommes attachés à la vision du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous nous engageons par ailleurs à aider les réfugiés partout dans le monde, car les réfugiés sont la définition même du courage. Ils sont extraordinaires et méritent notre soutien sans faille.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Gabon et la délégation gabonaise pour la présidence tout à fait réussie au mois d'octobre et ensuite souhaiter bonne chance au Ghana pour la présidence du Conseil au mois de novembre.

Je remercie M. Grandi pour son intervention et surtout pour son action remarquable à la tête du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). Vous l'avez rappelé, Monsieur le Haut-Commissaire, nous avons, cette année, atteint le triste record de 100 millions de personnes déplacées à travers le monde. Les causes de ces déplacements sont diverses : la multiplication des conflits, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde, les changements climatiques. Les femmes et les filles déplacées souffrent par ailleurs de difficultés spécifiques contre lesquelles nous devons lutter : accès à la santé sexuelle et reproductive, exposition à des risques plus élevés de violences sexuelles. Dans ce contexte de crise, le mandat du HCR demeure plus fondamental que jamais et je tiens saluer le travail remarquable, le courage et le dévouement de l'ensemble des personnels du Haut-Commissariat.

Depuis le début de l'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine, l'Europe connaît le plus grand déplacement de population dans le monde, le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale, avec 7,5 millions de réfugiés et 6,5 millions de déplacés internes. En réponse à cette tragédie, la France prend toute sa part : elle s'est engagée à fournir une aide humanitaire de 200 millions d'euros, a accueilli plus de 100 000 Ukrainiens et scolarisé plus de 20 000 enfants qui ont fui la guerre. La France continuera de soutenir l'action du HCR en soutien aux millions de déplacés ukrainiens, notamment pour les protéger de l'effet conjugué de la guerre et du froid hivernal.

Le soutien à l'Ukraine ne diminue en aucun cas l'attention portée aux autres crises humanitaires. La France est pleinement mobilisée pour répondre aux autres urgences, notamment au Sahel et au Moyen-Orient. Dès 2021, nous avons doublé nos contributions volontaires au HCR et sommes désormais au huitième rang des donateurs. De même, la France assume sa part de responsabilité par la réinstallation de réfugiés sur son territoire et l'accueil de personnes en besoin de protection. Porter assistance aux personnes contraintes à l'exil est un devoir. Nous devons tout faire pour aider les pays qui sont en première ligne face aux déplacements de grande ampleur. Ce n'est qu'à travers une approche solidaire que nous parviendrons à améliorer la prise en charge des réfugiés et des personnes déplacées. Dans ce contexte, les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et la nutrition imposent un devoir de solidarité. La France est mobilisée à travers l'initiative FARM (Food and Agriculture Resilience Mission), l'opération « Save crops » et les corridors de solidarité européens.

La France coparrainera le prochain Forum mondial sur les réfugiés fin 2023. Ce rendez-vous devra permettre davantage de coopération pour l'accueil des réfugiés et le renforcement des systèmes d'asile dans le monde. Enfin, nous ne transigerons pas avec les principes fondamentaux concernant le retour des réfugiés. En Syrie, le régime fait un tri, poursuivant ainsi par d'autres voies sa politique d'ingénierie démographique soigneusement mise à l'œuvre depuis le début du conflit. C'est la raison pour laquelle, je le redis, les conditions pour un retour digne, sûr et volontaire ne sont pas réunies. Seul le régime peut lever les obstacles au retour. Il est essentiel que le Haut-Commissariat puisse assurer un suivi effectif des réfugiés syriens de retour et des conditions de ce retour.

Il revient enfin au Conseil de créer les conditions d'un règlement durable des crises, afin de répondre aux causes profondes des déplacements de populations.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à féliciter le Gabon pour une excellente présidence le mois dernier. Nous souhaitons plein succès à votre délégation, Monsieur le Président, pour le mois de novembre et nous vous assurons de la pleine coopération de la délégation brésilienne. Le Brésil tient également à remercier le Haut-Commissaire pour les réfugiés de son exposé. Le Brésil est fier de son partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui s'étend aux niveaux national, régional et mondial. L'action humanitaire et la promotion des droits humains font partie des sept priorités fixées par le Brésil pour son mandat au Conseil de sécurité.

En cette année marquée par des conflits et l'augmentation de l'insécurité alimentaire, il est préoccupant de constater que le nombre de personnes déplacées de force a dépassé la barre des 100 millions, sans compter les personnes considérées comme apatrides ou de nationalité indéterminée. Étant donné que tous les cas ne sont pas signalés, ces chiffres sont probablement beaucoup plus élevés. Ce simple fait doit nous pousser à prendre des mesures plus fermes pour promouvoir la paix et remédier à toutes les causes des déplacements forcés. En raison des conséquences socioéconomiques persistantes de la maladie à coronavirus (COVID-19), il est encore plus urgent d'adopter des ripostes de grande envergure aux niveaux local, national, régional et mondial, car la pandémie de COVID-19 continue d'avoir des effets dévastateurs sur les réfugiés et d'autres groupes vulnérables.

La coopération et la solidarité sont essentielles pour mener des interventions humanitaires durables et complètes, et le principe de responsabilité partagée est au cœur de ces réponses. S'agissant des raisons pour lesquelles les personnes cherchent refuge, nous sommes conscients que la communauté internationale doit se pencher sur les facteurs multisectoriels qui sont souvent dûs à plusieurs facteurs structurels plutôt qu'à une seule tendance. Même si nous partageons l'opinion selon laquelle les effets des changements climatiques exacerbent toutes les situations d'urgence humanitaire, nous estimons qu'ils doivent être intégrés dans les débats humanitaires en prenant soin de ne pas perdre de vue l'importance de privilégier les solutions politiques pour régler les conflits contemporains, qui restent les principaux moteurs de déplacement. Nous soulignons également l'urgence du financement de l'action climatique, du transfert de technologies et du renforcement des capacités en faveur des pays qui en ont besoin, dans

le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris.

Dans le cadre de sa politique de visas humanitaires, le Brésil accorde une protection aux personnes touchées par les conflits en Afghanistan et en Ukraine. Cette politique bénéficie également aux Haïtiens et aux personnes touchées par le conflit en Syrie. Le Brésil tient à remercier tout particulièrement le Haut-Commissariat pour l'appui apporté par à l'Operação Acolhida ou opération Bienvenue, une équipe gouvernementale multisectorielle chargée de l'intégration, de l'accueil et du transfert volontaire dans notre pays des Vénézuéliens qui se trouvent à notre frontière nord. Depuis 2018, environ 800 000 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile vénézuéliens ont reçu de l'aide, sous une forme ou une autre, grâce à cette opération. À leur arrivée, les personnes autochtones, les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes handicapées font l'objet d'une attention particulière. Les Vénézuéliens qui ont décidé de rester au Brésil, dont le nombre s'élève à environ 400 000, ont pleinement accès à tous les services publics, au marché du travail et aux prestations sociales, au même titre que nos ressortissants. J'espère que les membres du Conseil ont eu l'occasion de visiter notre exposition sur l'opération Bienvenue, qui a été organisée au Siège de l'ONU ces dernières semaines.

Toutes les parties à un conflit armé doivent faciliter l'acheminement en toute sécurité et sans entrave des secours, qui sont de nature humanitaire et impartiale et offerts sans discrimination, conformément au droit international humanitaire. Il est préoccupant que certaines parties aux conflits aient imposé des mesures bureaucratiques pour entraver les opérations humanitaires.

Le Conseil a une grande part de responsabilité dans la protection des civils dans les conflits armés, comme en témoigne l'adoption l'année dernière de deux résolutions importantes : la résolution 2573 (2021), sur les biens indispensables à la survie de la population civile dans les conflits armés, et la résolution 2601 (2021), sur la protection des écoles et de l'éducation en période de conflit armé.

Il n'en demeure pas moins que le renforcement de ce dispositif de protection n'a pas suffi à réduire les lourdes pertes civiles dans les situations de conflit armé. Les défis actuels sont bien connus ; il s'agit, entre autres, des hostilités menées contre le personnel médical et humanitaire, des vulnérabilités accrues auxquelles sont confrontés les femmes, les enfants, les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes handicapées, ainsi que du cycle vicieux des conflits armés et de la faim.

Parmi les problèmes sur lesquels le Conseil doit se pencher, je tiens à en aborder un en particulier : les conséquences involontaires des sanctions des Nations Unies sur l'aide humanitaire. Le Brésil encourage le Conseil à poursuivre ses efforts pour ajuster le cadre des sanctions afin que celles-ci réduisent autant que possible les souffrances de la population civile. Les sanctions peuvent être légitimes et efficaces lorsqu'elles sont établies de façon multilatérale, ciblées stratégiquement et conçues pour avoir des effets minimaux sur la population civile.

Comme de nombreuses mesures coercitives, elles auront certes des conséquences involontaires, mais l'espace humanitaire doit être préservé en toutes circonstances. C'est pourquoi nous saluons l'initiative menée par les États-Unis et l'Irlande, et encourageons vivement le Conseil à convenir d'exemptions humanitaires efficaces et globales pour tous les régimes de sanctions de l'Organisation des Nations Unies.

Alors que nous avançons dans les préparatifs du prochain Forum mondial sur les réfugiés, le Haut-Commissaire doit garder à l'esprit qu'il est nécessaire d'unir nos forces pour parvenir plus rapidement à des résultats plaçant le principe des responsabilités partagées au cœur d'une réponse de plus en plus coordonnée et unifiée. Le Brésil reste pleinement résolu à apporter sa contribution à ces efforts.

Pour conclure, je voudrais poser deux questions au Haut-Commissaire. Ma première question, dans le contexte de la politisation croissante de la question de l'aide humanitaire, est la suivante : quelles ont été les principales difficultés rencontrées à cet égard par les acteurs sur le terrain, et comment le Conseil pourrait-il mieux les aider dans leur travail ? Deuxièmement, je voudrais rebondir sur les remarques faites par de mon collègue du Kenya concernant le transfert de fonds à l'appui des changements climatiques et donner suite à l'exposé du Haut-Commissaire : comment le Haut-Commissariat peut-il aider à accélérer le transfert de ressources des pays développés vers les pays en développement pour lutter contre les changements climatiques et renforcer la résilience ?

M. Gallagher (Irlande) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour féliciter le Gabon de sa présidence du Conseil de sécurité le mois dernier ; il occupe maintenant le siège le plus confortable de la salle. Je tiens également à vous présenter, Monsieur le Président, tous nos vœux de succès pour le mois en cours.

Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés d'avoir une fois de plus présenté un exposé qui donne matière à réflexion. Mais le dévouement de son équipe et du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour atténuer les souffrances des populations de réfugiés nous donne espoir. Il témoigne de notre volonté commune de régler la question du déplacement, même si nous ne faisons pas preuve de la même volonté lorsqu'il s'agit de nous attaquer à ses causes profondes.

Comme l'a dit le Haut-Commissaire, la faim, les phénomènes climatiques et la crise économique sont tous des facteurs de déplacement, mais, comme il l'a expliqué au Comité exécutif à Genève le mois dernier, les conflits restent le principal facteur de déplacement forcé. Je pense donc que nous, qui sommes réunis autour de cette table, devons être francs et clairs. Le Haut-Commissaire fait son travail ; nous ne pouvons pas en dire autant de nous-mêmes. Nous, les membres du Conseil de sécurité, ne nous montrons pas à la hauteur de notre mandat de prévention et de règlement des conflits, et le déplacement forcé et les souffrances qui en découlent pour des millions de personnes en sont la conséquence.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous avons entendu aujourd'hui que plus de 100 millions de personnes sont déplacées : au Myanmar, 1,3 million de personnes sont déplacées dans leur propre pays et 1 million de réfugiés rohingya se trouvent à l'extérieur du pays ; au Venezuela, plus de 7 millions de personnes ont été forcées de se déplacer pour échapper à la faim, à la violence et aux privations ; en Éthiopie, 4,2 millions de personnes ont été déplacées, souvent en raison du conflit en cours dans le nord du pays ; en Afghanistan, 7 millions de personnes ont fui, dont beaucoup pour échapper à la violence et à la répression des Talibans ; et en Syrie, 6,6 millions de personnes ont été forcées de fuir le conflit pour chercher refuge hors du pays, et près de 7 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées à l'intérieur du pays et ont besoin d'une aide humanitaire urgente. Chacune de ces situations inscrites à notre ordre du jour – ou qui devraient l'être – représente un échec dans la prévention ou le règlement des conflits.

Pire encore, il y a neuf mois, un État Membre de l'ONU, membre du Conseil, a choisi de faire la guerre à un autre. La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a provoqué le plus grand déplacement de population jamais vu sur le continent européen depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle a également précipité la

crise de l'insécurité alimentaire mondiale, aggravant les déplacements et les souffrances en Afrique, au Moyen-Orient et au-delà. Quelque 6,2 millions de personnes sont aujourd'hui déplacées à l'intérieur de l'Ukraine, et 7,7 millions d'Ukrainiens sont des réfugiés.

L'Irlande a accueilli des dizaines de milliers d'Ukrainiens et leur a fourni un abri. En faisant de même, beaucoup de pays représentés ici ont connu pour la première fois un afflux de réfugiés à grande échelle. Ce fut une expérience édifiante et une leçon d'humilité qui, je l'espère, se traduiront par une plus grande solidarité avec les pays qui accueillent des réfugiés sur le long terme et à grande échelle, comme le Kenya, mais aussi le Bangladesh, le Liban, la Türkiye, la Colombie, l'Ouganda, l'Allemagne et le Pakistan.

Comme nous l'avons entendu, les changements climatiques changent la donne pour les réfugiés et les personnes déplacées. Les éventuels retours, toujours difficiles, pourraient désormais être quasiment impossibles. Le lien entre le climat et les déplacements est irréfutable. Les crises climatiques menacent les vies et les moyens de subsistance et contribuent à l'instabilité et aux conflits.

L'Irlande soutient que, pour comprendre pleinement les facteurs de conflit et les conséquences des conflits telles que les déplacements, le Conseil de sécurité a la responsabilité de bien mesurer les effets des changements climatiques sur la sécurité. Notre ordre du jour en est déjà la preuve, notamment en ce qui concerne la Corne de l'Afrique, où des millions de personnes subissent les conséquences disproportionnées des conflits, de la faim et des changements climatiques. Une aide humanitaire plus importante est nécessaire pour la Corne de l'Afrique, mais elle ne sera pas suffisante. Nous devons davantage porter l'attention du Conseil sur l'instabilité, les conflits et la recherche de la paix.

Nous ne pouvons pas répondre aux besoins de millions de personnes déplacées sans accès humanitaire. Ceux qui bloquent l'acheminement de l'aide doivent cesser de le faire et permettre un accès immédiat et sans entrave. Aucune impunité n'est possible pour ceux qui prennent pour cible les intervenants humanitaires ou cherchent à utiliser la famine comme arme de guerre. Le Conseil doit veiller à ce que les auteurs de violations du droit international humanitaire répondent de leurs actes.

La violence en bande organisée a entraîné le déplacement interne de 115 000 personnes en Haïti, qui s'ajoutent à celles déjà déplacées par le tremblement de terre. De nombreux Haïtiens entreprennent des voyages dangereux pour obtenir une protection en tant que

réfugiés. Ils ne doivent pas être refoulés ou expulsés. Le mois dernier, le Conseil a utilisé l'un de ses outils pour établir un nouveau régime de sanctions pour Haïti par l'adoption de la résolution 2653 (2022), qui comprend une clause importante pour que le travail indispensable du HCR et d'autres acteurs humanitaires ne soit pas entravé par les sanctions. C'est un principe important pour tout régime de sanctions.

Et comme l'a mentionné la représentante des États-Unis, c'est la raison pour laquelle l'Irlande a travaillé avec les États-Unis pour présenter une proposition tendant à ce que tous les régimes de sanctions comportent des exemptions humanitaires – et j'ai pris bonne note des observations du Haut-Commissaire à cet égard. Le Conseil a la responsabilité d'utiliser tous les outils disponibles quand il le faut, mais ceux-ci doivent être efficaces et ne pas avoir de conséquence imprévue sur les efforts humanitaires.

Le Haut-Commissaire et ses collègues font leur travail. Que pouvons-nous faire de plus ? Premièrement, comme le Haut-Commissaire l'a demandé au début de la séance d'aujourd'hui, nous devons faire mieux. Nous devons redoubler d'efforts pour favoriser des solutions politiques inclusives qui puissent mettre fin à la violence, empêcher les déplacements, faciliter l'accès humanitaire et permettre un retour en sécurité, et nous devons le faire sans crainte ni favoritisme. Deuxièmement, nous devons écouter directement les réfugiés et les déplacés, ceux qui sont les premiers à souffrir de notre inaction et de notre insuffisance, et ceux à la place desquels le Haut-Commissaire nous a demandé de nous mettre au moment d'examiner la question. Nous devons également nous acquitter de notre mandat en mettant un terme aux conflits persistants qui entraînent des déplacements dans les pays et les régions qui figurent à notre ordre du jour.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible de l'Irlande au Haut-Commissaire et au HCR. Le montant des fonds versés par l'Irlande au HCR est toujours à la hausse, et notre financement de ses activités de base n'a jamais été aussi élevé. Nous continuerons de plaider pour ceux qui cherchent un abri comme réfugiés et comme déplacés, et nous œuvrerons avec le Haut-Commissaire à fournir un appui humanitaire. Nous savons que son travail serait tellement plus facile si nous, au Conseil, faisons mieux le nôtre.

M. Biang (Gabon) : Cela fait plaisir de vous voir conduire nos travaux, Monsieur le Président. Je félicite le Ghana pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de novembre et je vous exprime

tous nos vœux de succès ainsi que notre soutien fraternel. Je remercie le Haut-Commissaire Filippo Grandi pour son exposé édifiant.

La situation des réfugiés, des rapatriés et des déplacés dans le monde est préoccupante. Depuis 2021, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a déclaré 42 nouvelles situations d'urgence dans une trentaine de pays et signalé que près de 100 millions de personnes sont actuellement déplacées dans le monde. La guerre en Ukraine a ajouté des millions au nombre de personnes déplacées : environ 8 millions en Ukraine, et plus de 5,2 millions de réfugiés présents dans toute l'Europe. Chaque année, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés signale une augmentation des déplacements forcés.

Les changements climatiques, et M. Grandi l'a dit tout à l'heure, sont de plus en plus à l'origine de déplacements dans plusieurs régions du monde, notamment au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. Selon la Croix-Rouge, 200 millions de personnes pourraient, d'ici 2050, avoir besoin chaque année d'une aide humanitaire internationale en raison des effets des changements climatiques couplés à l'impact socioéconomique induit par le dérèglement climatique.

La communauté internationale ne fait pas assez pour partager le coût de la protection internationale en faveur des personnes en quête d'asile. Le nombre sans précédent de personnes déplacées de force est insoutenable. Le financement de l'action humanitaire à travers le monde ne permet pas de faire face aux différents défis qui se posent à la communauté internationale, à savoir l'insécurité alimentaire, les épidémies, l'accès à l'eau potable, la sécurité des femmes, en particulier dans les camps de réfugiés, et l'accès à l'éducation pour les plus jeunes. Nous devons, sans plus attendre, activer une véritable coopération internationale de partage équitable des responsabilités. Il s'agit d'une exigence de la conscience universelle et d'une priorité absolue.

La guerre en Ukraine a redonné plus de pertinence et de validité aux principes clefs de la Convention relative au statut des réfugiés, à savoir le droit de demander l'asile en vertu du droit international et l'interdiction des retours vers la persécution et le danger. C'est certainement le lieu de saluer les pays voisins de l'Ukraine qui ont fait montre d'un effort de solidarité remarquable en accueillant *prima facie* la plupart des demandeurs d'asile fuyant la guerre. Malheureusement, de nombreux pays dans le monde continuent de donner la priorité à des politiques destinées à dissuader les

demandes d'asile. Ces politiques restrictives et à courte vue forcent et obligent les femmes, les hommes et les enfants à entreprendre des voyages dangereux par route ou par mer, mettant leur vie en danger et alimentant un commerce lucratif pour les passeurs qui se livrent à la traite des êtres humains. L'indécence de ces politiques à l'humanité indigente contribue largement à faire de la Méditerranée un immense cimetière de la honte où gisent les âmes sans repos des jeunes Africains meurtris par les barbelés de l'indifférence.

Le monde est en proie à une crise de solidarité qui appelle une aide internationale à la dimension de la détresse sur le chemin de l'exil et dans les camps de réfugiés. Notre réponse urgente doit être intensifiée sur le plan politique, sur le plan sécuritaire, sur le plan financier, sur le plan logistique et humanitaire. Notre réponse ne doit surtout pas être à géographie variable. Nous devons réellement partager la responsabilité de protéger les personnes qui ont fui leur foyer en quête de sécurité. Nous devons parvenir à nous accorder sur un système équitable et prévisible pour protéger les personnes forcées de tout quitter sous l'effet de la violence et de la persécution.

Pour terminer, je voudrais redire et souligner que le droit d'asile est le plus emblématique des droits de l'homme. Par conséquent, accueillir et protéger les demandeurs d'asile, c'est respecter les droits de l'homme. Refuser d'accueillir ou discriminer les demandeurs d'asile, c'est violer les droits de l'homme. Et je vais le répéter. Refuser d'accueillir et discriminer les demandeurs d'asile, c'est violer les droits de l'homme. Nous réitérons notre soutien au Haut-Commissaire Grandi pour ses efforts inlassables sur le terrain.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous félicitons le Ghana de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de novembre et remercions le Gabon de sa présidence réussie en octobre. Nous souhaitons la bienvenue à M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et le remercions de son exposé.

L'assistance aux réfugiés est un élément indispensable des efforts d'ensemble pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales. La Russie continue de prendre des mesures pour continuer à respecter des normes élevées et perfectionner les mécanismes concernant la fourniture d'une assistance aux personnes qui cherchent une protection, conformément à ses obligations juridiques internationales et aux objectifs du pacte mondial sur les réfugiés. Nous attachons

une grande importance à l'approfondissement de notre coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), principal organe international chargé des questions touchant la migration forcée. Nous estimons que le travail du HCR est particulièrement important dans les crises humanitaires majeures et y voyons une composante cruciale des mesures globales visant à régler ces crises.

La géographie en expansion des conflits, de la pauvreté et des inégalités économiques continue de forcer des populations à quitter leur pays d'origine. Les raisons de ces phénomènes néfastes tiennent souvent aux politiques irresponsables des États occidentaux, qui ont pris le goût d'imposer leurs diktats et de mener des expériences géopolitiques sur des pays plus faibles. Ils ont pillé les ressources des États africains, asphyxié leur indépendance économique, détruit le statut d'État de la Libye par la force militaire, occupé une partie de la Syrie et abandonné l'Afghanistan à son sort tout en saisissant ou plus exactement en volant ses avoirs. Tous ces pays et toutes ces régions sont des foyers de la migration de masse.

Nous tenons à appeler l'attention sur l'importance des efforts qui se poursuivent pour faciliter le retour librement consenti des réfugiés syriens. L'initiative de la Russie visant à faciliter le rapatriement volontaire des migrants forcés syriens reste pertinente. Nous estimons que la création de conditions favorables au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs lieux de résidence permanente est une priorité absolue et une étape importante pour parvenir à une stabilisation à long terme de la Syrie. Nous demandons au HCR de continuer à soutenir la mise en œuvre de l'initiative en faveur du retour volontaire des réfugiés syriens dans leur pays.

Nous prenons acte des efforts déployés par le HCR pour résoudre les problèmes des réfugiés et des déplacés ukrainiens. Un certain nombre de nos collègues ont mis l'accent aujourd'hui sur la situation des réfugiés ukrainiens. Comme les membres du Conseil le savent, la crise ukrainienne est entrée dans une phase aiguë principalement en raison de la réticence des autorités de Kiev, encouragées par leurs soutiens occidentaux, à mettre en œuvre les accords de Minsk. Pendant 8 ans, les bombardements incessants des villes pacifiques du Donbass par les forces armées ukrainiennes ont provoqué un exode massif des habitants de ces territoires vers la Russie. Ce processus s'est accéléré lorsque le régime de Kiev a brusquement intensifié ses bombardements sur le Donbass à la veille de notre opération militaire spéciale.

Plus de 4,5 millions de personnes, dont 688 000 enfants, ont trouvé refuge en Russie. Toutes ces personnes sont venues dans notre pays de leur plein gré, sauvant ainsi leur vie et celle de leurs proches face au régime de Kiev. La partie russe met tout en œuvre pour accueillir et héberger ces personnes et leur fournir une assistance globale, notamment en matière d'emploi, de places pour les enfants dans des crèches et des établissements d'enseignement, ainsi que d'allocations et de prestations sociales. Les personnes qui arrivent de ces territoires bénéficient de soins et d'examen médicaux et de médicaments gratuits. Les procédures de régularisation de leur statut juridique sur le territoire de la Fédération de Russie ont été simplifiées.

Ces personnes ont également le droit de travailler en Russie sans avoir à obtenir de permis de travail ou de brevets et peuvent solliciter une aide financière ponctuelle et des allocations matérielles mensuelles. Ainsi, nos mécanismes migratoires et sociaux ont permis de résoudre pleinement les questions liées à l'accueil et au bien-être des personnes déplacées de force en provenance des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, ainsi que de l'Ukraine, tout en favorisant leur intégration.

Des membres du personnel du Bureau du HCR à Moscou effectuent régulièrement des visites dans les centres d'hébergement temporaire pour les personnes déplacées de force dans diverses régions de Russie et constatent l'efficacité des efforts que nous déployons pour garantir des conditions de vie décentes à ces personnes en Russie.

Pour sa part, la Russie continuera à apporter un soutien global au HCR.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Gabon pour le travail qu'il a accompli dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous souhaite, Monsieur le Président, plein succès pour le mois de novembre.

Je voudrais remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé d'aujourd'hui et de son leadership.

Il est triste d'apprendre que le nombre de personnes qui fuient leur foyer en raison des conflits, de la violence, de l'insécurité alimentaire, de la discrimination, des inégalités, des crises économiques et sociales, de la pauvreté et des changements climatiques continue d'augmenter, ainsi que l'a expliqué en détail le Haut-Commissaire.

Comme nous l'avons entendu, la guerre en Ukraine a touché à elle seule plus de 14 millions de personnes. Après plus de huit mois de conflit, les déplacements de population se poursuivent et des vies et des infrastructures civiles continuent d'être détruites. La guerre menée par la Russie en Ukraine a porté les interventions d'urgence à des niveaux sans précédent et constitue la crise de déplacement de populations la plus importante et la plus rapide à laquelle l'Europe ait été confrontée depuis la Seconde Guerre mondiale.

La réponse apportée aux nouvelles situations d'urgence, comme celle en Ukraine, et le financement y afférent doivent être abordés parallèlement à d'autres situations, et non en lieu et place de celles-ci. Nous ne devons pas oublier les millions de réfugiés et de déplacés syriens, dont le nombre est à peu près équivalent à celui des Ukrainiens déplacés. La population afghane fait déjà l'objet de l'une des plus importantes crises de réfugiés. Nous ne devons pas non plus oublier les millions de personnes déplacées à travers le monde, notamment au Myanmar, au Burkina Faso, en Éthiopie, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en Somalie, au Yémen et ailleurs. Nous devons maintenir l'attention sur toutes les crises et rechercher des solutions en apportant un soutien aux pays d'origine et aux pays d'accueil et en aidant les personnes concernées à reconstruire leur vie si elles font le choix du retour.

Malheureusement, le Conseil de sécurité s'est montré incapable de prévenir les crises de déplacement, de limiter les nouveaux risques et de maintenir la paix et la sécurité. C'est pourquoi il est important de faire montre d'unité pour envoyer les bons signaux et surmonter les divisions.

Nous saluons les efforts déployés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour intensifier l'action visant à répondre aux besoins croissants des personnes déplacées et des réfugiés en matière de protection, ainsi que pour garantir une protection internationale grâce à des interventions humanitaires et des initiatives stratégiques.

L'Albanie félicite les pays du monde entier qui accueillent des millions de réfugiés et qui continuent de faire preuve de solidarité et de leur offrir une assistance et des services. Nous avons fait de même pour les Afghanes et les Afghans qui fuient les persécutions des Talibans.

Dans ce contexte, il est important d'entendre la voix des réfugiés, des organismes des Nations Unies et des partenaires humanitaires ; de mettre en œuvre les principes de la Convention relative au statut des réfugiés

et les outils juridiques et politiques disponibles pour assurer une protection internationale efficace ; de soutenir et de financer le travail des organismes des Nations Unies et des partenaires humanitaires ; et de renforcer l'accès humanitaire aux personnes qui ont besoin d'assistance, notamment les personnes déplacées et les rapatriés, ainsi que le relèvement rapide, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. L'Albanie appuie les efforts du HCR à cet égard.

Pour terminer, nous appuyons la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés afin de mobiliser l'ensemble de la société, en solidarité avec les réfugiés et les pays touchés, et nous soutenons l'initiative des États-Unis et de l'Irlande visant à intégrer des dérogations pour raison humanitaire dans tous les régimes de sanctions.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et à vous assurer de notre plein appui dans la conduite des travaux du Conseil. Je voudrais également remercier le Gabon de sa présidence réussie et fructueuse le mois dernier, et je remercie M. Grandi de son exposé et du travail important que lui et son équipe accomplissent à travers le monde.

Aujourd'hui, notre monde est confronté à un grand nombre de défis complexes, notamment les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et les conflits armés, qui provoquent des déplacements forcés et ont des conséquences directes sur les personnes déplacées. En outre, ces défis sont encore aggravés par les difficultés auxquelles nous nous heurtons actuellement dans le contexte du relèvement face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de l'instabilité économique et d'une polarisation croissante.

Nous sommes de plus en plus préoccupés non seulement par le nombre de ces défis, mais aussi par leur gravité et la difficulté de les surmonter. Cette année, pour la première fois de l'histoire, le monde a franchi un seuil critique, celui des 100 millions de personnes qui ont été contraintes de quitter leur foyer en quête de sécurité et de sûreté, et qui ont été confrontées à des conditions de vie difficiles. Nous soulignons que tous les réfugiés doivent avoir accès, sur un pied d'égalité, aux services de base nécessaires pour répondre à leurs besoins, tels que la nourriture, l'eau et la santé, ainsi qu'à la protection contre toutes les formes de violence, notamment la violence sexuelle, l'exploitation sexuelle et la violence fondée sur le genre.

Nous continuons de suivre avec inquiétude l'évolution des nombreuses situations humanitaires complexes, notamment en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine. Les Émirats arabes unis continuent de fournir une aide d'urgence aux populations touchées dans le monde entier, notamment en apportant un soutien aux réfugiés syriens et rohingya, ainsi qu'aux personnes déplacées à l'intérieur du pays en Éthiopie.

Nous notons que le Conseil de sécurité examine actuellement la possibilité d'intégrer des exceptions humanitaires aux régimes de sanctions, une démarche que nous soutenons fermement en tant que membre du Conseil. Nous nous attacherons à traduire ce principe dans la réalité afin que les réfugiés et toutes les personnes qui ont besoin d'assistance puissent recevoir l'aide humanitaire nécessaire.

Il ne fait aucun doute que s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs des déplacements forcés est la meilleure approche pour les prévenir. Si nous voulons mettre fin aux conflits de manière pacifique, nous devons continuer à axer nos efforts sur les solutions politiques, le dialogue et la désescalade. Cette approche est également plus efficace et moins coûteuse, dans la mesure où elle donne aux personnes les plus vulnérables la possibilité de rester en sécurité dans leur foyer.

Dans le même temps, nous croyons au potentiel de l'éducation pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés. Comme l'a noté le Haut-Commissaire Grandi au Sommet RewirED qui s'est tenu aux Émirats arabes unis en 2021, il est important de trouver de nouvelles solutions pour assurer l'éducation des personnes déplacées de force, développer leurs compétences et promouvoir leurs capacités afin de leur permettre de se construire un avenir meilleur et de réduire le risque de les laisser à la traîne.

Les Émirats arabes unis ont donc cherché à investir dans des outils pédagogiques novateurs, notamment l'École numérique lancée cette année pour former des éducateurs et offrir un enseignement à distance aux enfants, y compris à ceux d'un certain nombre de camps de réfugiés en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Cependant, nous savons tous que les changements climatiques augmentent les pressions résultant des déplacements forcés, peut-être à des niveaux alarmants. Selon une prévision de la Banque mondiale, les changements climatiques pourraient entraîner le déplacement de 216 millions de personnes dans le monde d'ici à 2050. Il est donc nécessaire d'élaborer des stratégies d'adaptation et d'atténuation efficaces pour en réduire les conséquences sur les déplacements forcés. Le sérieux et l'efficacité avec lesquels la communauté internationale

répondra à ces questions dépendra de l'attention que leur accordera le Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous restons attachés à la protection des réfugiés et des personnes déplacées, notamment en fournissant une aide humanitaire et des secours d'urgence aux plus vulnérables, en particulier aux femmes et aux enfants. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je félicite le Ghana de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je suis convaincu, Monsieur le Président, que le Conseil obtiendra tous les succès possibles sous votre direction. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Gabon de sa présidence fructueuse du Conseil au cours du mois d'octobre.

Je remercie M. Grandi de son exposé. Sous la houlette du Haut-Commissaire, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a relevé de nombreux défis et accompli un travail considérable pour soulager la détresse des réfugiés dans de nombreux pays et régions. La Chine s'en félicite et continuera d'appuyer le HCR et le travail du Haut-Commissaire.

À l'heure actuelle, la situation internationale reste agitée. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'est pas encore terminée et les marchés alimentaires, énergétiques et financiers mondiaux fluctuent très fréquemment. Tout cela augmente la gravité et la complexité de la question des réfugiés dans le monde.

Le nombre total de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde a dépassé les 100 millions pour la première fois en 2022. Il s'agit d'un niveau record. Les besoins humanitaires croissants de ce groupe de personnes, le manque criant de financement humanitaire pour répondre à leurs besoins et le fait que les entités humanitaires telles que le HCR ont été contraintes d'abaisser les normes d'aide sont tous très préoccupants. La communauté internationale doit continuer à promouvoir l'esprit humanitaire, intensifier les efforts pour mobiliser les ressources, renforcer la coopération multilatérale et bilatérale et s'employer à garantir la protection de chaque réfugié.

Les pays en développement accueillent 83 % des réfugiés dans le monde. Les pays développés doivent honorer en toute bonne foi leurs engagements en matière d'aide et contribuer à alléger la pression subie par les

pays en développement. Il est nécessaire de respecter le principe de non-politisation dans la gestion de la question des réfugiés, de mettre résolument fin à l'utilisation du statut de réfugié comme couverture pour les terroristes et les criminels, et de préserver la crédibilité du système de protection des réfugiés.

Les conflits armés sont étroitement liés à la question des réfugiés. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle actif pour soulager la détresse de ces personnes. Il doit assumer la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, favoriser le règlement politique des questions brûlantes et créer un environnement pacifique pour traiter le problème des réfugiés. Il faut aider les missions de maintien de la paix à fournir une assistance aux organismes humanitaires tels que le HCR, conformément à leur mandat et dans la mesure de leurs capacités. Il est nécessaire de renforcer la coopération avec des institutions telles que la Commission de consolidation de la paix, de promouvoir activement la reconstruction dans les régions sortant d'un conflit et de créer des conditions favorables au retour des réfugiés dans leurs foyers.

Retrouver la paix, rentrer chez soi et reconstruire une patrie est le souhait simple de tous les réfugiés. Pour nombre d'entre eux, cependant, ce simple rêve reste hors de portée. Alors que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées en raison de la crise en Ukraine continue d'augmenter, le long hiver qui s'annonce va aggraver plus encore leur situation. La Chine rend hommage aux pays voisins de l'Ukraine qui accueillent des millions de réfugiés et appelle la communauté internationale à accroître l'aide humanitaire aux groupes de réfugiés concernés afin d'assurer adéquatement leur réinstallation. La paix est la solution fondamentale au problème des réfugiés ukrainiens. La communauté internationale doit s'attacher à promouvoir les pourparlers de paix afin que toutes les parties concernées reviennent à la table des négociations, mettent fin aux combats dans les meilleurs délais et parviennent à une solution politique rapide à la crise.

La question palestinienne traîne depuis longtemps. Des millions de réfugiés palestiniens ont été déplacés et privés de leur avenir, leurs maisons étant occupées, leurs droits bafoués et leur sécurité menacée. La communauté internationale doit continuer à financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, augmenter l'aide aux réfugiés palestiniens, prendre des mesures concrètes pour promouvoir une solution

globale, juste et durable à la question palestinienne et mettre fin aux souffrances des réfugiés palestiniens dans les meilleurs délais.

La crise syrienne a conduit près de 7 millions de Syriens à traverser la frontière pour devenir des réfugiés. Cette situation a eu des effets considérables sur les pays voisins de la Syrie, notamment le Liban et la Jordanie. C'est le fruit amer de l'intervention militaire extérieure et d'une transformation démocratique imposée. La communauté internationale devrait y réfléchir sérieusement afin d'éviter que de telles tragédies ne se reproduisent. À l'heure actuelle, le Liban et les autres pays voisins de la Syrie ont beaucoup de mal à accueillir et à réinstaller les réfugiés. La communauté internationale doit continuer à promouvoir activement le règlement politique de la question syrienne, améliorer la situation humanitaire dans toute la Syrie et favoriser un retour rapide des réfugiés syriens.

La guerre en Afghanistan a déplacé 11 millions d'Afghans, dont des millions se sont réfugiés dans les seuls pays voisins, le Pakistan et l'Iran. La communauté internationale doit maintenir un dialogue constructif avec l'administration intérimaire afghane, appuyer activement la reconstruction et le développement pacifiques de l'Afghanistan et créer les conditions du retour des réfugiés. Parallèlement, afin d'accroître l'aide à l'Afghanistan, il est urgent de régler au plus vite la question du gel des avoirs afghans à l'étranger et d'utiliser ces ressources pour aider les Afghans à sortir de leur situation difficile.

En ce qui concerne les personnes qui sont entrées au Bangladesh depuis l'État rakhine au Myanmar pour éviter le chaos, nous soutenons le Myanmar et le Bangladesh dans le règlement du problème par le biais de consultations amicales. Depuis le début de l'année, le Myanmar et le Bangladesh ont communiqué à de nombreuses reprises sur le rapatriement. Ils se rapprochent de l'objectif d'un premier rapatriement au cours de cette année. La communauté internationale doit en prendre acte et l'encourager, tout en appuyant le HCR et les autres organismes de secours internationaux pour qu'ils continuent à fournir une aide humanitaire. La Chine continuera également à déployer des efforts actifs à cette fin.

Enfin, je voudrais souligner que l'Afrique est le continent où les situations de réfugiés sont les plus concentrées et les plus frappantes. Nous apprécions hautement la bienveillance, la tolérance, la solidarité et la résilience dont font preuve depuis longtemps les pays

africains qui accueillent des réfugiés. Nous appelons le HCR à continuer de donner la priorité à l'Afrique, à mobiliser des ressources, à fournir un appui aux pays africains et à tendre une main secourable aux réfugiés africains à un moment où ils ont le plus besoin d'aide.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : J'adresse, à mon tour, les félicitations de mon pays au Gabon pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité au mois d'octobre, et voudrais également transmettre nos félicitations et nos meilleurs vœux à la délégation ghanéenne pour sa présidence du Conseil au mois de novembre.

Tout d'abord, je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé.

Historiquement, l'approche indienne de la question des réfugiés a toujours été guidée par les idéaux de compassion et d'empathie. Ces idéaux sont dans l'esprit de nos valeurs culturelles et correspondent à notre conviction que le monde est une même famille. L'Inde a toujours accueilli des communautés victimes de persécutions dans des pays étrangers. Les zoroastriens et les Juifs, lorsqu'ils ont été persécutés il y a des siècles, ont trouvé en Inde une terre d'accueil. Aujourd'hui, les membres de ces deux groupes font partie intégrante de la culture et de l'héritage pluriels de l'Inde, qui font sa fierté.

L'Inde a également accueilli plus de 10 millions de réfugiés du Bangladesh, alors Pakistan oriental, lorsque la terreur génocidaire s'est déchaînée contre eux. La réponse humanitaire de l'Inde à l'afflux de réfugiés en provenance du Bangladesh a été l'une des plus élaborées et des plus compassionnelles de l'histoire contemporaine.

Aujourd'hui, un grand nombre de réfugiés continuent de vivre en Inde. Nos programmes d'aide sont entièrement gérés sur nos propres ressources. La Constitution de l'Inde garantit tous les droits fondamentaux de toutes et tous, et pas seulement de nos citoyens. L'Inde reste déterminée à faciliter le retour digne, sûr et durable de ces ressortissants étrangers dans leur pays d'origine, conformément à la législation nationale des pays concernés et à nos accords passés avec ces derniers.

Nous avons également apporté notre aide aux réfugiés palestiniens, en partenariat avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Inde continue d'appuyer le rôle de l'UNRWA dans

le développement humain et la fourniture de services humanitaires. Nous avons augmenté notre promesse de contribution annuelle à l'Office, de 1,25 million de dollars à 5 millions de dollars, en 2018 et avons contribué à hauteur de 20 millions de dollars au cours des quatre dernières années, dont 5 millions de dollars cette année.

Dans son exposé d'aujourd'hui, le Haut-Commissaire a partagé avec le Conseil des informations actualisées sur la crise des réfugiés dans le monde et les défis qui y sont associés. Nous prenons note avec préoccupation de l'augmentation du nombre de réfugiés et de déplacés qui relèvent du mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), lequel dépasse désormais les 90 millions de personnes. L'ampleur du problème est véritablement inquiétante. L'Inde apprécie les efforts déployés par le HCR pour aider les réfugiés dans différents pays.

À cet égard, je voudrais faire les cinq observations suivantes.

Premièrement, le devoir et la responsabilité de protéger et d'aider les personnes déplacées incombent au premier chef aux États concernés. Une action internationale doit respecter le principe de souveraineté et, par conséquent, ne devrait être menée qu'à la demande du pays concerné.

Deuxièmement, nous devons nous efforcer d'empêcher les populations d'être contraintes de quitter leur pays. À cette fin, la prévention des conflits armés, la lutte contre le terrorisme et la consolidation et la pérennisation de la paix par la facilitation du développement durable et de la bonne gouvernance demeurent essentielles. Nous ne pouvons pas accepter que certains États, d'un côté, appliquent des politiques qui exacerbent les conflits et, de l'autre, refusent ensuite de faire face à l'afflux de réfugiés qui en résulte.

Troisièmement, le problème des réfugiés est un défi mondial, et aucun pays ne peut le résoudre seul. Nous devons continuer de favoriser une perspective mondiale qui encourage la collaboration et la participation de tous les États Membres et des parties prenantes concernées, conformément au droit international applicable. L'Inde appuie le rôle central que joue l'ONU dans le traitement des questions relatives aux réfugiés.

Quatrièmement, nous croyons fermement que les principes d'humanité, d'impartialité et de neutralité doivent être respectés dans le traitement des questions concernant les réfugiés. C'est crucial si nous voulons maintenir la crédibilité du mécanisme international de

protection des réfugiés. Les États Membres et le HCR doivent rester attachés aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et éviter de politiser les activités humanitaires. Nous encourageons également le HCR à continuer de contribuer à la création, au renforcement et à l'utilisation des capacités nationales de protection et d'action humanitaire. Nous comprenons également l'importance de travailler avec les intervenants locaux afin de disposer de solutions adaptées au contexte local et d'assurer l'appropriation du processus.

Cinquièmement, les réfugiés ont également été touchés par le ralentissement économique mondial. L'aide humanitaire est donc devenue plus importante que jamais. Les États Membres doivent, sans discrimination et de manière équitable, fournir des services aux réfugiés et les prendre dûment en compte dans les stratégies nationales d'action. L'empathie est d'une importance capitale dans ce contexte.

Pour terminer, l'Inde reste déterminée à fournir l'aide humanitaire nécessaire aux réfugiés. Nous pensons également que cet effort humanitaire doit être compatible avec les objectifs de bien-être et la sécurité nationale. Nous sommes convaincus qu'une action déterminée, la solidarité et le multilatéralisme sont plus que jamais nécessaires pour résoudre la question des réfugiés.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je vous souhaite le meilleur pendant la présidence ghanéenne du Conseil de sécurité et je vous renouvelle l'appui de ma délégation. Je voudrais également saluer l'excellent travail effectué par le Gabon durant sa présidence du Conseil le mois dernier.

Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé documenté, opportun et riche en propositions.

Jusqu'à présent, cette année, nous avons assisté à une augmentation des déplacements forcés dans le monde. Nous l'avons tous déjà entendu : aucune région n'est épargnée par ce problème. Nous sommes très préoccupés par le fait que plus de 103 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer, soit à l'intérieur des frontières de leur pays, en tant que déplacés, soit à l'étranger, à la recherche d'une protection internationale.

Comme l'a expliqué aujourd'hui le Haut-Commissaire Grandi, si les contextes sont divers, la violence, la pauvreté, les horizons bouchés, l'instabilité politique et les changements climatiques contribuent tous à exacerber les tendances actuelles.

Le conflit en Ukraine a été l'une des principales causes de l'augmentation au niveau mondial du nombre de personnes déplacées au cours de l'année écoulée. Plus d'un tiers de la population du pays a été contrainte de fuir à cause de la guerre : 7,5 millions d'Ukrainiens sont partis chercher la sécurité dans d'autres pays, et près de 7 millions d'autres sont déplacés en Ukraine.

Outre les problèmes récents, tels que la guerre en Ukraine ou le conflit dans le nord de l'Éthiopie, nous assistons également à de nouvelles vagues de déplacements dans des régions où les conflits se prolongent. La résurgence du Mouvement du 23 mars dans l'est de la République démocratique du Congo et l'intensification de l'activité des groupes extrémistes au Sahel, par exemple, ont contraint des communautés entières à se déplacer et ont entraîné une détérioration de la situation humanitaire.

Hormis les conflits armés, l'insécurité alimentaire et les effets néfastes de la crise climatique exercent une pression toujours plus forte sur les populations en affectant leurs moyens de subsistance et en entraînant une concurrence pour des ressources de plus en plus rares. Cela a été le cas, par exemple, au Soudan du Sud en raison des inondations et en Somalie pour cause de sécheresse, des phénomènes qui ont contribué à aggraver les violences intercommunautaires.

Il est également impératif de reconnaître que les femmes et les filles sont touchées de manière distincte et disproportionnée par les conflits et les divers facteurs qui entraînent des déplacements. Cela apparaît clairement dans le cas de l'Afghanistan, où les mesures qui restreignent les droits des femmes et des filles ont également une incidence importante sur la décision d'essayer de se déplacer vers d'autres régions ou de quitter le pays.

Le Mexique est convaincu de la nécessité d'élaborer des diagnostics tenant compte de toute la diversité des facteurs qui poussent les populations à chercher refuge ou à se déplacer à l'intérieur de leur pays. Mais seule une compréhension globale de ces phénomènes permettra à la communauté internationale de trouver des solutions fondées sur la coopération et la solidarité, axées autour des besoins spécifiques des réfugiés et des déplacés.

À cet égard, nous soulignons le travail important du Haut-Commissaire, et nous lui exprimons de nouveau notre soutien. Nous réitérons également notre appel à inclure progressivement, mais systématiquement, les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans

les interventions régionales et nationales en faveur des réfugiés et des personnes déplacées. C'est un domaine qui nécessite plus d'attention.

Je voudrais terminer en évoquant brièvement la situation dans notre région. En 2021, le Mexique était le troisième plus grand destinataire de nouvelles demandes de statut de réfugié au monde, provenant principalement de l'Amérique centrale, d'Haïti et du Venezuela. Fidèle à sa tradition en la matière, et avec le soutien du Haut-Commissaire et de son équipe, 72 % des demandes ont reçu une réponse positive. Au Mexique, nous avons intégré les engagements pris dans le cadre du pacte mondial pour les réfugiés dans nos programmes nationaux, car nous estimons qu'il s'agit d'un instrument essentiel pour le traitement des demandes d'asile selon une approche fondée sur les droits humains. Mon pays espère que le Forum mondial sur les réfugiés, qui aura lieu l'année prochaine, sera une bonne occasion de discuter des solutions globales sur la base de l'expérience récente, afin de garantir les droits de tous les réfugiés et personnes déplacées.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ces fonctions pour le mois de novembre. Je tiens à remercier une fois de plus nos collègues du Gabon d'avoir dirigé nos travaux avec la plus grande compétence au cours du mois d'octobre.

Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement le Haut-Commissaire Grandi de son exposé très important au Conseil de sécurité aujourd'hui et de son leadership.

Comme le Haut-Commissaire l'a indiqué clairement, les conflits armés, la violence et les persécutions obligent un nombre sans précédent de personnes à fuir, en quête de sécurité et de protection. Nous sommes particulièrement préoccupés par le nombre élevé d'enfants et de jeunes déplacés de force, dont beaucoup sont seuls. Ils sont exposés à des risques de recrutement par des groupes armés. Ils doivent être protégés contre la traite des êtres humains et les violences sexuelles et fondées sur le genre. Nous devons veiller à ce que leur droit à l'éducation soit respecté. Ils ont besoin d'un cadre protecteur et d'espoir pour l'avenir.

Il y a plusieurs tendances négatives qui doivent être inversées. Les conflits armés et les persécutions restent les principaux facteurs de déplacement. Dans tous les conflits, les combats dans les zones urbaines

font des morts et des blessés parmi les civils, détruisent des maisons, des écoles et des hôpitaux et privent les populations de l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance. La guerre de la Russie contre l'Ukraine en est un exemple effroyable. Ces défis sont ensuite aggravés par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, qui, en eux-mêmes, sont également à l'origine de l'instabilité, des conflits et des déplacements, comme nous l'avons appris lors de la récente visite du Haut-Commissaire en Somalie et au Kenya.

Parallèlement, l'insécurité alimentaire est également en hausse, à la fois comme conséquence et comme moteur de conflits, entraînant de nouveaux déplacements et touchant de nombreuses communautés d'accueil. Nous le constatons au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, ainsi que dans d'autres régions. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés face à de tels défis.

Premièrement, nous avons besoin d'une volonté et d'un leadership politiques plus forts pour nous attaquer aux causes profondes et prévenir les conflits et les déplacements. Le Conseil de sécurité a pour mandat de prévenir les conflits, et nous devons soutenir le Secrétaire général dans ses efforts de médiation. Mais la prévention passe aussi par la bonne gouvernance, le développement inclusif et durable et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté.

Deuxièmement, concernant l'importance de la protection, les parties à un conflit armé doivent protéger les civils et, dans la mesure du possible, réduire les risques à l'origine des déplacements. La protection doit également être au cœur de l'action humanitaire. Cela nécessite un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave, ainsi qu'une présence soutenue des acteurs humanitaires dans le temps. Tous les États et les autres parties concernées doivent mettre tout en œuvre pour protéger et aider les personnes déplacées et ce, dans le strict respect du droit des réfugiés, des droits humains et le cas échéant, du droit international humanitaire.

Troisièmement, nous devons rechercher des solutions durables qui bénéficient à la fois aux personnes déplacées et à leurs communautés d'accueil. Pour ce faire, il faut adopter des approches complémentaires qui associent l'aide humanitaire aux efforts en faveur du développement, de l'action climatique, de la consolidation de la paix et des droits humains. Il est essentiel d'associer les communautés touchées et les personnes déplacées à ces efforts, et de leur rendre des comptes.

La Norvège soutient le pacte mondial sur les réfugiés, qui est une feuille de route vers des solutions inclusives et durables pour la protection des réfugiés. Nous nous félicitons du Programme d'action sur les déplacements internes du Secrétaire général et de la nomination d'un Conseiller spécial. Avec la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, ils joueront un rôle essentiel pour aider les États touchés à trouver des solutions durables.

La communauté mondiale doit faire preuve de solidarité avec les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil en partageant davantage les charges et les responsabilités. Nous devons mobiliser plus de pays, d'institutions financières internationales et d'acteurs du secteur privé. Un financement souple et à des fins non spécifiées est essentiel pour répondre aux besoins qui ne cessent d'évoluer et d'augmenter. Le rôle et le mandat du Haut-Commissaire restent plus pertinents que jamais. Nous réaffirmons le soutien ferme de la Norvège au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre aux autres orateurs et oratrices pour féliciter le Gabon pour son excellente présidence en octobre. Je souhaite au Ghana plein succès pour le mois de novembre. Je remercie le Haut-Commissaire Grandi de son exposé, et je lui adresse mes félicitations pour la récente prorogation de son mandat par l'Assemblée générale.

Le Royaume-Uni salue les efforts inlassables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que d'autres organismes humanitaires, d'organisations non gouvernementales et de pays hôtes, pour tout ce qu'ils font pour soutenir les personnes contraintes de fuir leur foyer.

Les changements climatiques, les conflits et les retombées à long terme de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont entraîné des niveaux de déplacement choquants et sans précédent, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. Il y a plus de 300 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire et plus de 100 millions d'autres qui ont fait l'objet de déplacements forcés.

Dans ce contexte, à l'instar d'autres orateurs, nous sommes profondément choqués par les dernières atrocités commises par le Président Poutine en Ukraine, qui exacerbent considérablement les besoins humanitaires. Les frappes sur des cibles civiles avant l'hiver n'ont d'autre but que de répandre la terreur. Comme nous l'avons entendu dans de nombreuses déclarations ce matin, cette agression non provoquée a déjà entraîné

le déplacement de plus de 14 millions de personnes et fait que près de 18 millions d'autres ont besoin d'une aide humanitaire. Elle a également provoqué l'insécurité alimentaire sur toute la planète.

La crise en Ukraine n'est qu'un exemple de la nécessité de s'attaquer aux causes des déplacements. L'ONU, avec le soutien des États Membres, doit se concentrer ses efforts sur la recherche de solutions aux crises. De l'Éthiopie à la Syrie en passant par le Myanmar, nous devons aux millions de réfugiés et de personnes déplacées de trouver des solutions politiques concrètes à long terme à des crises prolongées.

En outre, le Conseil doit continuer de veiller à ce que les acteurs sur le terrain s'acquittent de leurs responsabilités. Cela signifie qu'il faut respecter le droit international humanitaire, veiller à ce que les retours des réfugiés soient effectués de façon volontaire, dans la sécurité et en toute dignité et permettre aux acteurs humanitaires de mener leurs activités en toute sécurité et sans entrave. Et dans ce contexte, le Royaume-Uni soutient l'initiative des États-Unis et de l'Irlande visant à obtenir une exemption horizontale des sanctions pour les travailleurs humanitaires.

Enfin, le Royaume-Uni prend des mesures salvatrices. Notre stratégie de développement international expose notre engagement de longue date en faveur d'une action humanitaire qui sauve des vies. Nous avons l'intention de contribuer à hauteur de plus de 3 milliards de dollars aux besoins humanitaires dans le monde au cours des trois prochaines années. Dans la perspective du Forum mondial sur les réfugiés de l'année prochaine, le Conseil doit placer le sort des réfugiés et des personnes déplacées de force au centre de ses décisions. Sans solutions à long terme, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire ne fera que continuer à augmenter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

Je voudrais, pour commencer, remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé perspicace et convaincant, qui dresse un tableau clair, mais qui donne à réfléchir, de la situation mondiale des réfugiés. Je le remercie également pour ses paroles très aimables à l'égard de mon pays et au sujet de la contribution qu'il continue d'apporter en tant que pays d'accueil des réfugiés, notamment pour notre région et au-delà.

Notre détermination commune à développer l'architecture mondiale conçue pour faire face à la situation mondiale des réfugiés rend le rôle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés essentiel pour sauver des vies, protéger les droits et construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées de force et les apatrides. Tout en reconnaissant les mesures importantes mises en place aux niveaux national et régional pour faire face à la situation mondiale des réfugiés, nous restons préoccupés par l'augmentation continue du nombre de réfugiés dans le monde. En mai, le nombre de personnes déplacées de force dans le monde se chiffrait à 100 millions, soit une augmentation de 10,7 millions de personnes déplacées par rapport à la fin de l'année précédente. La guerre en Ukraine en est un facteur important, mais, dans de nombreuses régions du continent africain, la situation reste catastrophique, avec plus de 26 %, soit plus de 18 millions, des réfugiés du monde accueillis dans la région.

La récente visite du Haut-Commissaire dans la Corne de l'Afrique a révélé la gravité de la situation. Rien que cette année, en Somalie par exemple, le nombre de personnes déplacées, principalement à cause de la sécheresse, approche le million, auquel s'ajoutent 500 000 personnes déplacées en raison du conflit et de l'insécurité. Il importe donc au plus haut point que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, s'unisse et ne ménage aucun effort pour aider les pays concernés à rompre le cycle des conflits et des crises climatiques. Le Ghana souhaite faire quelques observations qui, selon nous, doivent sous-tendre les efforts déployés au niveau mondial pour faire face à la crise mondiale des réfugiés, notamment dans le contexte de l'Afrique.

Premièrement, nous pensons que les instruments en place au niveau international, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967, restent les outils les plus viables et les plus durables pour traiter la situation des réfugiés. Nous engageons les États Membres à concrétiser leur engagement en les mettant en œuvre, notamment le Pacte mondial sur les réfugiés, adopté en 2018.

Deuxièmement, l'augmentation du nombre de réfugiés en Afrique exige une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les mécanismes régionaux pour gérer efficacement la situation. À cet égard, nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre les initiatives menées par l'ONU et les initiatives continentales, telles que la Convention

de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, qui est entrée en vigueur en 2012. L'accent mis sur le thème de l'Union africaine en 2019, « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique », démontre l'engagement de l'Afrique au plus haut niveau pour faire face à cette menace, y compris en ce qui concerne la situation regrettable que nous constatons quotidiennement en mer Méditerranée.

Troisièmement, il est essentiel de s'attaquer aux facteurs d'instabilité, qui constituent un facteur aggravant de la situation des réfugiés. L'insécurité accrue dans la plupart des régions du continent, résultant de l'incidence croissante des attaques terroristes, des changements climatiques et de la pandémie, entre autres, aggrave également le déplacement d'énormes populations et requiert une attention urgente. Nous nous félicitons donc des efforts en cours pour résoudre les conflits et la situation politique sur le continent, et nous préconisons vivement une action soutenue.

Quatrièmement, d'autres facteurs aggravants, dont la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques, constituent une préoccupation majeure, notamment parce que plus de 70 % des réfugiés proviennent de pays très vulnérables au climat, tandis que 80 % des personnes déplacées par des conflits vivent dans des pays très vulnérables aux changements climatiques. L'insécurité créée par les changements climatiques, en particulier sur le continent africain, nécessite un engagement plus fort de la part de la communauté internationale, notamment en exploitant les instruments disponibles tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et La stratégie et Le plan d'action de l'Union africaine relatifs aux changements climatiques et au développement résilient (2022-2032). Cela contribuera à affaiblir les menaces environnementales qui pèsent sur le continent africain et leur incidence sur l'instabilité sociale et politique. Nous nous félicitons du renforcement des accords de collaboration du Conseil avec les entités compétentes des Nations Unies, qui font un travail louable grâce à des interventions de consolidation de la paix en vue de faire face aux menaces relatives à la sécurité qui sont liées au climat.

Enfin, comme le Haut-Commissaire et un certain nombre de délégations l'ont déjà indiqué, il importe que le financement de l'action humanitaire soit augmenté pour aider à répondre aux besoins humanitaires

croissants résultant de l'augmentation des déplacements internes et du nombre des réfugiés dans le monde. Il importe que nous profitons tous du prochain Forum mondial sur les réfugiés en 2023 pour faire avancer les choses en affichant une volonté politique inébranlable qui puisse garantir qu'un soutien réel et opportun soit apporté aux parties prenantes, y compris aux autorités des pays d'accueil, pour leur permettre de faire face de manière adéquate à la situation des réfugiés.

Pour finir, le Ghana estime que la mise en œuvre effective du Pacte mondial sur les réfugiés est indispensable pour faire face à la situation des réfugiés, et nous engageons les États Membres à remplir l'engagement qu'ils ont pris de le mettre en œuvre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Grandi pour qu'il réponde à certaines des observations et questions soulevées par les membres.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la déclaration que vous venez de faire à titre national, qui était pratiquement un résumé des principaux points qui ont été discutés ici ce matin, et pour vos conseils très avisés. Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui ont exprimé leur soutien à mon organisation, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi qu'à nos partenaires et à notre personnel. Nous les en remercions sincèrement. J'aurais peut-être dû être plus clair, mais je peux assurer à chacun que malgré tous les défis auxquels nous sommes confrontés ensemble et notre inquiétude quant au fait que les solutions politiques ne sont pas au rendez-vous, nous continuerons à faire notre travail. Comme l'a dit si clairement la représentante de la Norvège, nous maintiendrons la protection au cœur de ce que nous faisons sur de nombreuses lignes de front dont le Conseil s'occupe du point de vue politique.

En ce qui concerne un point qui a été mentionné par plusieurs membres – le premier étant le représentant du Brésil –, je tiens à souligner que j'ai mentionné les changements climatiques pour mettre en évidence la complexité du mouvement actuel et l'importance de prendre en compte ces facteurs dans le débat général actuel sur l'urgence climatique, à l'approche des vingt-septième et vingt-huitième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en novembre et l'année prochaine. Compte tenu de l'importance de ces réunions, je recommande que l'on y prenne en compte le

lien avec les déplacements et les conflits. Mais comme je l'ai dit dans de nombreuses rencontres, c'est le conflit qui continue principalement à provoquer les déplacements, et c'est bien sûr la raison pour laquelle il est de tradition pour moi de venir au Conseil au moins une fois par an pour partager mes vues avec ses membres, car leur travail est étroitement lié au nôtre. Nous ramassons en quelque sorte les morceaux lorsque le Conseil ne parvient pas à trouver de solutions politiques. Toutefois, nous sommes conscients des énormes difficultés que cela implique, et nous continuons à encourager le Conseil dans ces efforts.

L'on a posé aujourd'hui la question de savoir ce que le Conseil peut faire pour nous aider au mieux. Le meilleur moyen est de continuer à travailler sur ces solutions politiques. C'est une chose que nous ne pouvons pas faire nous-mêmes, mais nous attendons du Conseil qu'il s'efforce de les trouver afin de faciliter notre travail. Comme beaucoup le savent, nous célébrons chaque année la Journée mondiale des réfugiés le 20 juin, et je fais toujours un voyage symbolique à cette occasion. Cette année, je me suis rendu en Côte d'Ivoire, car ce pays, qui a généré près d'un demi-million de réfugiés au cours des années difficiles de sa guerre civile – vous ne le savez que trop bien, Monsieur le Président, puisque votre pays figurait parmi les pays d'accueil –, a aujourd'hui changé de trajectoire et retrouvé la paix et la stabilité, 90 % des réfugiés étant rentrés chez eux. Les personnes qui ne sont pas rentrées seront intégrées dans les pays d'accueil voisins, dont le Ghana. Je tenais donc à souligner que, lorsqu'une action politique positive est entreprise, des solutions au problème du déplacement peuvent être trouvées. Il ne s'agit pas toujours d'une trajectoire négative, celle-ci peut aussi être positive.

Comme l'a mentionné le représentant du Gabon, et de nombreux autres membres ont repris cette remarque à leur compte, nous ne devons pas appliquer de critères – et notre réponse ne doit pas varier – en fonction de la zone géographique, ou de l'endroit d'où sont originaires les populations. Je tiens à souligner que toutes les personnes qui fuient un conflit armé, ainsi que la discrimination et la persécution, sont égales à nos yeux et qu'elles doivent être traitées de la même manière. Nous continuerons à insister sur ce point, car il revêt une grande importance, mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Des inégalités existent même dans la manière dont sont traitées les victimes des situations les plus graves. C'est une chose sur laquelle nous continuerons d'appeler l'attention de toutes les parties afin qu'elles n'agissent pas de la sorte.

Ainsi que l'ont indiqué certains membres du Conseil, et je l'ai moi-même fait remarquer, la réponse à la crise des réfugiés ukrainiens, notamment dans l'Union européenne mais aussi dans d'autres pays, a été particulièrement exemplaire. Je tiens à reprendre à mon compte les propos tenus par le représentant du Canada, ici, à New York, qui, à l'occasion de la présentation de mon rapport à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, hier, a pris la parole pour souligner que l'accueil et le traitement réservés aux réfugiés ukrainiens ne devraient pas être une exception, mais la norme. Ils doivent constituer le modèle dont nous nous inspirons en matière d'accueil des réfugiés et servir de base de comparaison. Je pense qu'une norme très élevée a été établie, et j'espère que celle-ci créera un précédent.

Les États-Unis, ainsi que de nombreux autres membres – à vrai dire, pratiquement tous les membres – ont souligné combien il importait de continuer à soutenir, par un financement adéquat, non seulement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, mais aussi les organismes humanitaires, les organisations non gouvernementales et les autres acteurs qui participent à l'action humanitaire. Dans ma déclaration liminaire, j'ai indiqué qu'il importait au plus haut point non seulement de maintenir les efforts humanitaires déployés à l'échelle mondiale, mais aussi de veiller à prévenir tout retour en arrière ou toute réduction de l'aide au développement, car le lien entre les deux est fondamental.

C'est une réalité dont j'ai été clairement témoin en Somalie la semaine dernière. Bien évidemment, nous devons veiller à ce que la population somalienne, qui est plongée dans la souffrance, reçoive de la nourriture, des soins médicaux et un abri, le tout par l'intermédiaire d'interventions humanitaires. Toutefois, si nous ne renforçons pas simultanément sa résilience et son immunité face aux chocs des changements climatiques, des conflits et d'autres difficultés, nous nous enfermons dans une spirale d'aide humanitaire qui ne sera pas viable à long terme.

Je dois dire en toute franchise que cette année, face à 37 situations d'urgence, lorsque je me rends sur le terrain et que je dis à mes collègues que nous n'en faisons pas assez, ce qui m'arrive parfois, ceux-ci me demandent comment nous pourrions faire davantage. Nous n'arrivons même plus à trouver suffisamment de personnes pour intervenir dans ces situations d'urgence, car nos efforts pour tenter d'y faire face sont trop dispersés à travers le monde. Il est vrai que dans

ma déclaration liminaire, j'ai affirmé que l'on pouvait compter sur nous. Nous continuerons à diriger les interventions humanitaires et à y participer, mais pour le moment, nous sommes très dispersés. Si la situation ne s'améliore pas en certains endroits, je ne sais pas jusqu'à quel point nous pourrions disperser nos efforts tout en restant efficaces.

Il s'agit simplement de tirer la sonnette d'alarme, pour ainsi dire. Que se passera-t-il si nous ne recevons pas de financement ? Cette année, nous enregistrons un déficit de financement. J'occupe ce poste depuis près de sept ans, et c'est la première année que j'exprime mon inquiétude quant au déficit de financement. Les années précédentes, nous nous sommes débrouillés. Nous n'avons jamais été entièrement financés, mais nous nous sommes débrouillés.

Cette année, dans certaines opérations, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, nous rencontrons des problèmes de financement. Même dans les régions où il semble évident que nous devrions recevoir des fonds, comme la Corne de l'Afrique, le Sahel et la réponse à la crise des réfugiés syriens, que de nombreux membres ont mentionnés, nous manquons de moyens. Cela signifie que nous devons procéder à des coupes. Comment puis-je annoncer aux pays d'accueil, lesquels croulent sous le poids de millions de réfugiés, que nous ne pouvons pas fournir le même niveau d'aide financière que les années précédentes ? Malheureusement, cette situation va se produire cette année, à moins que nous ne recevions un financement supplémentaire urgent dès maintenant et, bien entendu, en 2023.

J'ai parfaitement conscience que tout le monde éprouve des difficultés et que les budgets des pays donateurs se retrouvent limités à la suite de la riposte face à la maladie à coronavirus (COVID-19) et des diverses répercussions de la crise en Ukraine. Néanmoins, je dois dire les choses telles qu'elles sont et, malheureusement, le prix à payer est extrêmement élevé.

Je remercie les membres qui ont fait mention de l'accès. L'accès est une question très difficile dans les situations de conflit ouvert. J'ai évoqué l'accès dans certaines régions d'Éthiopie, mais le problème se pose en bien d'autres endroits. Je tiens à souligner que la situation est particulièrement complexe dans les zones qui sont le théâtre de conflits. En Éthiopie, nous intervenons dans de nombreuses régions du pays. L'Éthiopie est un important pays d'accueil pour les réfugiés, et ce, depuis des décennies, et nous opérons très efficacement dans les zones épargnées par le conflit. Dans les régions où le conflit fait

rage, l'accès devient difficile. C'est pourquoi j'ai lancé un appel en faveur d'un aboutissement rapide des pourparlers de paix, afin que nous puissions à nouveau bénéficier de l'accès amélioré dont nous jouissons il y a quelques semaines à peine. L'accès est donc possible dès lors que la bonne volonté est de mise, ce qui est important pour les personnes touchées par un conflit.

Je remercie les nombreux membres du Conseil qui ont mentionné l'initiative portée par les États-Unis et l'Irlande sur la question des « exemptions ». Ce dont nous avons besoin, c'est de clarté et de souplesse, afin de pouvoir opérer également dans des contextes politiques difficiles. Nous devons être partout. Cela ne veut pas dire que nous reconnaissons qui que ce soit. Ce n'est pas notre rôle. Les organismes humanitaires n'ont pas de fonction de reconnaissance ; ils ont pour fonction d'aider la population. Si nous ne pouvons pas être sur place, nous ne pouvons pas aider la population, et le fait d'être sur place implique de se poser en interlocuteur des personnes qui contrôlent le territoire concerné. Il s'agit d'un aspect fondamental de l'action humanitaire. Si nous devons mener trop de négociations parce que, comme on peut le comprendre, dans une situation donnée, des sanctions existent, alors le processus devient pesant et difficile, et nous perdons un temps précieux. Par conséquent, si le Conseil de sécurité peut nous aider dans ce domaine essentiel, et je parle ici au nom de tous mes collègues du secteur humanitaire, cette aide sera inestimable. Il s'agit d'une question urgente, c'est pourquoi je lance un appel en ce sens.

Je crois que le représentant du Mexique a mentionné la santé mentale. Cette année, notre comité exécutif, qui n'est pas techniquement notre organe directeur mais le cadre principal dans lequel nous interagissons avec les États, a adopté une résolution sur la santé mentale. Nous conviendrons tous et toutes que, compte tenu du caractère particulièrement traumatisant des conflits actuels, il s'agit d'un aspect très important de notre réponse.

Avant de conclure, je voudrais évoquer quelques domaines particuliers dont certains membres ont également fait mention. Les États-Unis ont mentionné la nécessité d'intensifier les efforts en Somalie, et je partage entièrement cet avis. Je pense que cela nous concerne également, et c'est un domaine dans lequel, comme je l'ai indiqué à mes collègues, nous devons faire davantage. Je crois qu'il s'agit d'une responsabilité collective qui nous incombe à tous et toutes.

La situation en Somalie reste très mauvaise, bien qu'elle se soit légèrement améliorée sur le plan de

l'aide humanitaire. Le Président Hassan Sheikh Mohamud, avec lequel je me suis entretenu très longuement, a également fait de la maîtrise de la situation en matière de sécurité, en particulier de l'insurrection des Chabab, l'une de ses priorités. Je pense qu'il est très important que le Conseil le soutienne dans ces efforts. De notre côté, nous devons intensifier l'aide humanitaire en parallèle, à mesure que, espérons-le, davantage de territoires deviendront accessibles au personnel humanitaire.

Certains membres du Conseil ont mentionné la situation en Syrie. J'ai donné plus de détails à ce sujet hier, à la Troisième Commission. Je suis également préoccupé par la situation humanitaire en Syrie, et je suis d'accord pour dire que nous devons intensifier nos efforts.

La résolution 2642 (2022) nous donne la possibilité de mettre en œuvre des projets de relèvement rapide, et je pense que nous devons multiplier de telles initiatives. Je peux par ailleurs garantir au représentant de la Russie, ainsi qu'à d'autres, que nous continuerons de mener un dialogue constructif avec le Gouvernement syrien pour essayer de lever les obstacles qui empêchent les gens de rentrer chez eux. J'étais moi-même en Syrie il n'y a pas si longtemps, il y a quelques semaines plus précisément, et ce sont des discussions très complexes mais importantes que nous continuerons de mener afin de créer les conditions requises, car nous devons reconnaître que la charge qui pèse sur les pays voisins, en particulier le Liban, la Jordanie et la Turquie, est considérable. Mais bien sûr, comme beaucoup de personnes ici présentes l'ont dit aujourd'hui, le retour doit rester volontaire.

Une mention importante a été faite, par l'Irlande je crois, de la situation en Haïti. Je voudrais m'en faire l'écho : nous sommes préoccupés par cette situation et nous allons lancer un appel dans les prochains jours à tous les États qui accueillent des Haïtiens pour qu'ils ne renvoient pas des personnes dans un pays en proie à une extrême fragilité. Je sais que le Secrétaire général a également formulé des propositions concernant la situation en Haïti. Il s'agit d'une situation très complexe et très inquiétante, qui, de notre point de vue, mérite toute l'attention du Conseil.

Nous continuerons à travailler partout où se trouvent des réfugiés ukrainiens, qui sont présents dans de nombreuses régions du monde. D'ailleurs, dans les prochains jours, je me rendrai au Japon où je rencontrerai une communauté de réfugiés ukrainiens. Il y a donc vraiment un large éventail de pays d'accueil. Nous continuerons également à travailler avec la Fédération de Russie en ce qui concerne les réfugiés ukrainiens qui se trouvent

sur son territoire, comme le représentant de la Russie l'a dit. Je tiens à souligner que nous avons une opération plutôt modeste en Russie, de sorte que notre accès est très limité, mais nous sommes prêts à continuer de coopérer et d'accroître l'accès que nous avons aux personnes, quel que soit le pays dans lequel elles se trouvent.

Je voudrais abonder dans le sens du représentant de la Chine, qui a évoqué de nombreux points importants, notamment la nécessité de véritablement continuer à essayer de créer les conditions permettant le retour des réfugiés rohingya au Myanmar, ce qui requiert la coopération du Bangladesh et du Myanmar. Il s'agit indubitablement d'un dossier prioritaire pour nous. Le dialogue entre les pays est bien sûr très important, comme l'a souligné le représentant de la Chine, mais il ne suffit pas à garantir le retour des réfugiés. Je tenais à le rappeler.

Les conditions et les discriminations qui persistent dans le pays d'origine doivent être levées si nous voulons que les gens rentrent chez eux. Sinon, comme les candidats au retour nous le disent toujours, ils resteront sur place tant qu'ils craindront de subir des représailles, la violence ou les autres situations qu'ils ont endurées il y a quelques années seulement, comme tout le monde s'en souviendra. Je suis inquiet de la situation, car je pense qu'avec l'évolution politique au Myanmar, les choses sont devenues plus difficiles. J'étais un peu plus optimiste avant la prise de pouvoir par les militaires l'année dernière, mais nous ne devons pas baisser les bras et nous devons continuer à insister pour aborder cette question particulière.

Je tiens également à remercier le représentant de l'Inde pour sa question, dont le sujet n'est pas du ressort de mon bureau. Les réfugiés palestiniens relèvent du mandat de l'Office de secours et de travaux

des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du moins dans les zones où il opère. Mais s'il me le permet, j'aimerais me faire l'écho de son appel à soutenir l'UNRWA. Comme il le sait, j'ai été Commissaire général de l'Office avant de devenir Haut-Commissaire, et je pense que le travail de l'UNRWA en faveur des réfugiés palestiniens au Moyen-Orient est très important et mérite un soutien total et durable, même dans les circonstances très difficiles qui prévalent actuellement.

Je pense que j'ai couvert tous les points. Je voudrais conclure mes remarques en remerciant les membres du Conseil d'avoir évoqué le pacte mondial sur les réfugiés, qui reste une boîte à outils importante adoptée il y a quatre ans. Les moyens et mesures qui y sont proposés sont à la disposition de tous ici, ainsi que d'autres pays, pour améliorer la réponse aux crises de réfugiés et aux crises de déplacement. Je remercie également le Conseil d'avoir mentionné que le Forum mondial sur les réfugiés, dont nous avons organisé la première édition à Genève en 2019, se réunira à nouveau à la fin de l'année prochaine. La Colombie, la France, le Japon, la Jordanie, le Niger et l'Ouganda en seront les coorganisateur, avec le HCR, et la Suisse et le HCR l'accueilleront conjointement. Nous espérons que tous les membres ici présents, ainsi que les autres pays, s'investiront dans la préparation du Forum et y participeront à un niveau adéquat – il s'agit d'une réunion ministérielle – car ce sera un moment important pour réfléchir à tout ce dont nous avons discuté aujourd'hui et pour regarder l'avenir avec une détermination renouvelée, malgré tous les défis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi de ses précisions.

La séance est levée à 12 h 15.